

**BUREAU D’AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L’ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Mme MARIE-EVE FORTIN, présidente**
Mme LINDA ST-MICHEL, commissaire

**PROJET DE PARC ÉOLIEN POHÉNÉGAMOOK – PICARD – SAINT-ANTONIN –
WOLASTOKUK SUR LE TERRITOIRE DES MRC DE KAMOURASKA, DE TÉMISCOUATA ET
DE RIVIÈRE-DU-LOUP PAR ÉNERGIE ÉOLIENNE PPAW S.E.C.**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 11 juin 2024 à 19 h
Hôtel Levesque
Salon Lucien-Levesque
171, rue Fraser, Rivière-du-Loup (Québec)

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 11 JUIN 2024

5 **MOT DE LA PRÉSIDENTE – DÉPÔT DE DOCUMENTS** 1

PÉRIODE DE QUESTIONS

10 Mme CHANTAL LATENDRESSE..... 6
Mme CASSANDRE HENRY 18
Mme CHANTAL LATENDRESSE..... 32
M. JEAN-PAUL ROY..... 49

15 PAUSE

REPRISE

PÉRIODE DE QUESTIONS

20 Mme CYNTHIA HOUDE 75
Mme SARAH TAVERNIER..... 85

MOT DE LA FIN 92

25

30

SÉANCE DU 11 JUIN 2024
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE

35

LA PRÉSIDENTE :

40

Alors, bonsoir. Bienvenue à cette troisième séance de l'audience publique sur le projet de parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk. Dans un premier temps, je souhaite vérifier si la représentante de l'initiateur du projet a déposé de nouveaux documents depuis la dernière séance.

– Madame Tremblay.

45

Mme MARYSE TREMBLAY :

50

Oui, merci, madame la Présidente. Alors, nous avons déposé à la commission la liste des projets soutenus par le fonds éolien Viger-Denonville, la liste des projets soutenus par le fonds éolien Nicolas-Riou et Roncevaux, les retombées économiques et sociales de la filière éolienne au Bas-Saint-Laurent, qui est un document préparé conjointement par l'Alliance de l'énergie de l'Est, la Régie intermunicipale de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent et le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent, et également une fiche technique sur le reboisement des aires à usage temporaire.

55

LA PRÉSIDENTE :

Merci, madame Tremblay.

60

Mme MARYSE TREMBLAY :

Ah! Excusez-moi, madame la Présidente : je veux également préciser à la commission les dates d'occurrence de tortues des bois. Donc, le 10 septembre 2012, le 23 juin 2018 et le 23 juin 2023.

65 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci.

– Je vais aller du côté des personnes-ressources. Avez-vous des nouveaux documents ou des compléments d'information suite à des questions qui ont été déposées? Madame Lavoie?

70 .

Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :

Oui, madame la Présidente. En fait, il y aurait peut-être notre collègue au niveau de la Faune qui pourrait répondre à la question que vous avez soulevée concernant le seuil de mortalité aviaire. Donc, je l'inviterais peut-être à se joindre à nous.

75

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, merci.

80 – Bonsoir, madame Bourget.

Mme GENEVIÈVE BOURGET :

Oui, bonsoir, madame la Présidente. Effectivement, j'ai reçu la réponse à la question que vous aviez posée hier concernant c'est quoi les taux de mortalité pour les chiroptères qui pouvaient être, en fait, qu'on pouvait considérer comme gros.

85

En fait, c'est la même affaire que pour les chiroptères, pour les oiseaux de proie. En fait, s'il y a une carcasse d'oiseau de proie qui est découverte, bien, on peut demander des mesures d'atténuation, et ce, particulièrement si l'oiseau de proie est une espèce à statut précaire. Espèce à statut précaire qu'on considère ici, c'est vraiment le faucon pèlerin, le pygargue à tête blanche et l'aigle royal.

90

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, merci.

95

– Est-ce que c'est complet de votre côté, madame Lavoie?

Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :

100

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

105

Sinon, du côté des villes.

– Oui, monsieur Grenier.

M. SIMON GRENIER :

110

Oui, on nous avait posé comme question combien de citoyens étaient présents à la séance lorsqu'on avait donné la délégation à la MRC pour l'énergie éolienne ou la production d'énergie sur le territoire. On avait trois citoyens présents lors de la séance du mois de janvier, donc on avait trois personnes.

115

Et je voulais préciser aussi qu'en plus des moyens de promotion, nos outils promotionnels ou nos différentes plateformes, notre conseil municipal organise aussi deux fois par année des séances de consultation pour la population aussi, pour discuter de sujets variés, et les éoliennes ont fait partie des sujets traités lors de ces séances ou de ces consultations. On a plus de public généralement que lors de nos séances régulières ou ordinaires.

120

LA PRÉSIDENTE :

Merci pour votre vérification.

125

– De votre côté, MRC de Témiscouata, monsieur Lehoux, aviez-vous quelque chose? MRC de Kamouraska? Oui, allez-y.

Mme MARIE-CHRISTINE ROUSSEAU :

130

Oui, Marie-Christine Rousseau. En fait, concernant la question, à savoir s'il y avait eu une consultation par rapport aux résidents en TNO, oui, il y en a eu une, en fait, qui s'est tenue à Saint-Alexandre, mais il a été convenu qu'on allait vous envoyer plus de détails sur le nombre de participants, et caetera.

135

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, merci.

– Du côté de la Ville de Saint-Antonin? Rien du tout, donc, merci.

140

Le registre est maintenant ouvert et vous pouvez dès maintenant vous y inscrire pour venir poser vos questions. Si vous avez l'intention de présenter un mémoire dans le cadre de la deuxième partie de l'audience publique ou encore de transmettre un commentaire ou une image commentée, vous pouvez vous rendre dès maintenant sur la page Web Je donne mon point de vue, située dans l'onglet réservé au dossier, sur le site Web du BAPE. Si vous avez des questions, vous pouvez aller voir madame Annie St-Gelais, coordonnatrice à l'accueil.

145

Je tiens à vous rappeler les règles de procédure en audience publique. Je demande aux participants et participantes d'éviter les préambules dans leur question. Deux questions par intervention sont permises. Par ailleurs, vous pouvez vous réinscrire au registre pour d'autres questions si le temps le permet au cours de la séance. Toutes les questions et réponses doivent m'être directement adressées. Enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoire ou attitude méprisante ne seront tolérés.

150

Avant d'appeler la première personne, je souligne que le BAPE tient à respecter les engagements de sa déclaration de service aux citoyens et met à votre disposition un court questionnaire afin d'évaluer la qualité de ses services. Je vous remercie à l'avance de prendre quelques instants pour répondre à ce questionnaire. Pour les personnes présentes en salle, si vous n'avez pas déjà en main ce questionnaire, je vous invite à le demander à l'accueil. Pour les gens à

155

160 distance, vous le trouverez dans les commentaires du Facebook en direct sur notre site Web dans
la page concernant ce dossier. À noter que ce sondage préservera votre anonymat.

165

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme CHANTAL LATENDRESSE

170 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, je vais inviter maintenant la première intervenante à se présenter à la table à l'avant. Donc,
madame Chantal Latendresse.

– Bonsoir.

175 **Mme CHANTAL LATENDRESSE :**

Bonsoir, madame la Présidente, madame la Commissaire. Excusez, je suis un petit peu mal à
l'aise.

180 **LA PRÉSIDENTE :**

Prenez votre temps.

185 **Mme CHANTAL LATENDRESSE :**

190 Je ne suis pas contre la vertu pour la transition énergétique, puis je ne veux pas faire de
préambule non plus, mais mes *concerns*, pardon, mes préoccupations sont par rapport aux métaux
lourds, comme certains de mes collègues de Tourne pas chez nous ont levé, puis aussi par rapport
à des agents antigel qui sont mis sur les éoliennes l'hiver.

195 Puis j'aimerais qu'on soit éclairé là-dessus, parce qu'il y a certains procédés qui sont faits l'hiver, parce que les éoliennes fonctionnent très bien ailleurs – j'ai vécu au Mexique puis je l'ai vu –, mais dans nos climats, ça va parfois difficilement. Puis j'aimerais qu'on soit éclairés là-dessus, la population, parce que ce n'est pas anodin, ces produits-là qui sont utilisés.

LA PRÉSIDENTE :

200 Donc, on va rediriger votre question à madame Tremblay.
– Donc, l'utilisation des métaux lourds dans les composantes qui seraient utilisés dans le cadre du projet.

Mme CHANTAL LATENDRESSE :

205 Bien, ça, on l'a soulevé hier, mais c'est loin d'être...

LA PRÉSIDENTE :

210 Est-ce que vous voulez avoir des précisions supplémentaires par rapport à ça?

Mme CHANTAL LATENDRESSE :

215 Bien, oui, parce que c'est loin d'être zéro déchet. C'est loin de... t'sais, même si on dit qu'ici, on dit que c'est vert ici, mais j'ai vécu d'autres côtés, puis que c'est loin d'être vert, là.

LA PRÉSIDENTE :

220 Je comprends ce que vous me dites, mais est-ce que vous avez une question plus précise de qu'est-ce ce qui a déjà été amené par rapport aux métaux lourds? Parce que, du moins, vos préoccupations par rapport à cet aspect-là, je vous invite à nous en faire part à compter de la deuxième partie de l'audience publique, donc, mais ce soir, si on y va avec des questions un peu plus précises pour vous alimenter en vue de votre...

Mme CHANTAL LANTENDRESSE :

225

Bien, la première question, c'est plutôt, justement, l'hiver...

LA PRÉSIDENTE :

230

Les antigels.

Mme CHANTAL LANTENDRESSE :

235

L'antigel puis les moyens utilisés parce que ça demande de faire forcément réchauffer les pales pour que ça fonctionne.

LA PRÉSIDENTE :

240

Parfait. On va...

Mme CHANTAL LANTENDRESSE :

245

Je pense que dans un deuxième volet... peut approfondir.

LA PRÉSIDENTE :

250

On va commencer par ça.

– Donc, madame Tremblay, pouvez-vous nous donner plus d'informations par rapport à l'utilisation d'agents antigels?

Mme MARYSE TREMBLAY :

Oui, avec plaisir, madame la Présidente. Donc, il y a effectivement, dans les pales, des systèmes de détection de glace, qui enclenchent un mécanisme de dégivrage qui est installé dans la pale de

255 l'éolienne et qui vient prévenir la projection de glace. C'est une exigence d'Hydro-Québec, c'est aussi
une bonne pratique en climat nordique, donc une exigence contractuelle.

260 À noter qu'il n'y a pas de liquide associé à ce système-là. Ce sont des pales, c'est une
technologie qui repose sur des éléments électriques chauffants qui sont intégrés à la coquille des
pales.

265 Donc, le système, dans le fond, il est activé automatiquement lorsqu'il y a du givre qui est détecté
sur les pales. En fait, la pale va détecter, l'éolienne va détecter une certaine perte de productivité,
va associer cette perte-là à la présence de givre, et le système va donc actionner les conditions de
givre qui sont intégrées à l'intérieur de la programmation de l'éolienne. Et on va arrêter l'éolienne
pour justement s'assurer qu'il n'y ait pas de projection de glace.

LA PRÉSIDENTE :

270 Très bien. Donc, je comprends qu'il n'y a pas d'utilisation d'antigel, c'est des éléments chauffants
à même les pales pour dégivrer.

– Votre deuxième question.

Mme CHANTAL LATENDRESSE :

275 Bien, ma deuxième question, je vais rebondir sur qu'est-ce qu'elle vient de dire. Donc, parce que
là, on a fait des beaux bilans sur qu'est-ce qu'on va produire, mais on s'entend que le vent c'est
quelque chose qui n'est pas stable, puis justement, s'il y a de la glace, s'il y a des éléments comme
ça puis qu'il faut utiliser notre propre électricité pour pouvoir chauffer ça, je me demande, des fois,
280 si ce n'est pas un peu contre-productif quand on dit qu'on veut aller vers la transition énergétique,
sauf qu'on détruit des territoires pour pouvoir implanter des choses, mais en même temps, on utilise
ces mêmes technologies-là pour augmenter une performance, puis bref, je me questionne sur l'utilité
d'en mettre autant.

285

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous voulez, en fait...

290

Mme CHANTAL LATENDRESSE :

Ma question paraît nébuleuse, mais c'est ça. J'ai (inaudible) un petit peu...

295

LA PRÉSIDENTE :

Elle n'est pas nébuleuse, votre question, mais j'essaie vraiment de bien l'adresser pour que vous puissiez avoir réponse à votre préoccupation. Est-ce que vous voulez, par exemple, savoir le niveau de perte d'énergie engendré, justement, par le fait qu'à certains moments, il doit y avoir du dégivrage par rapport à la quantité d'énergie produite, pour vous donner une idée?

300

Mme CHANTAL LANTEDRESSE :

Bien, ça pourrait être bien, oui, effectivement.

305

LA PRÉSIDENTE :

On va y aller...

310

Mme CHANTAL LANTEDRESSE :

Parce que mes préoccupations, c'est qu'on détruit un gros territoire pour pouvoir produire cette énergie-là, mais en même temps, si on n'est pas avec une variante constante, moi, je trouve que ça fait énorme, le coût à payer en rebond.

315

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. On peut aller voir madame Tremblay.

– La question était claire pour vous?

320

Mme MARYSE TREMBLAY :

Oui, absolument. Donc, en fait, des conditions de givre, ce n'est vraiment pas régulier, ce ne sont pas des situations qui sont fréquentes.

325

Dans nos modèles, comme je mentionnais un peu plus tôt cet après-midi, on a des données de vent pendant une dizaine d'années, on connaît bien les conditions météo qui sont sur ce territoire-là. On peut donc faire des prévisions qui devraient être très, très justes.

330

Dans nos modèles, comme l'arrêt du parc ou de certaines éoliennes en condition de givre est un événement qui est marginal, nous, ça fait partie évidemment de nos projections et de nos calculs de productivité du parc, d'avoir certaines pertes dues à ce type d'événement. Donc, il n'y a pas d'enjeu à ce niveau-là.

335

LA COMMISSAIRE :

Madame Tremblay, advenant qu'il y ait une défaillance au niveau, je dirais, d'éléments électriques qui ferait en sorte que la pale, il y a un système de chauffage, est-ce qu'à ce moment-là, l'éolienne est sur arrêt? Vous n'appliquez pas d'autres produits ou procédés pour repartir l'éolienne?

340

Mme MARYSE TREMBLAY :

Non, madame la Commissaire, effectivement. Si l'éolienne détecte d'abord du givre, met son système en marche, mais s'il y avait une défaillance de ce système-là, l'éolienne se mettrait en arrêt automatiquement pour prévenir les conséquences d'une projection de glace, donc elle se met en arrêt de façon sécuritaire.

350

LA COMMISSAIRE :

355 Afin de répondre un peu au questionnement de madame Latendresse, en termes d'énergie que ça peut, je dirais, pas « occasionnée », mais « demandée » pour le système de chauffage, est-ce que c'est quelque chose qui est très exigeant en termes de kilowattheure?

Mme MARYSE TREMBLAY :

360 Comme je le mentionnais, ça reste des situations qui sont tellement peu fréquentes, c'est négligeable par rapport à la productivité du parc. C'est vraiment des événements qui sont marginaux dans la productivité totale du parc.

LA COMMISSAIRE :

365 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

370 Merci, madame Latendresse. Vous pouvez vous réinscrire au registre au besoin, madame Latendresse.

On va enchaîner avec une question.

– Madame St-Michel.

375 **LA COMMISSAIRE :**

380 Bonsoir à nouveau, madame Tremblay. Dans le PR5.5, il était mentionné que l'initiateur allait déposer, avant la fin de la période d'information publique, le plan de transport qui devrait être également transmis au ministère des Transports et de la Mobilité durable. Compte tenu qu'il n'y a pas eu de périodes d'information publique, on est intéressé à voir où en était rendu le plan de transport. S'il est prêt, peut-être nous en glisser quelques mots puis le déposer, s'il vous plaît.

Mme MARYSE TREMBLAY :

385 Oui, effectivement, madame la Commissaire. Donc, le plan de transport, il est déposé au
ministère des Transports pour analyse et approbation, commentaires et approbation. J'ai une carte
sur le trajet des composantes, si ça peut vous intéresser, intéresser la commission. On peut projeter
la carte.

390 **LA COMMISSAIRE :**

Oui, s'il vous plaît. Puis j'en profite pour dire que monsieur... Ministère, monsieur Roy, du
ministère des Transports, on va pouvoir le solliciter à cet égard-là.

395 **Mme MARYSE TREMBLAY :**

Excellent. Donc, on voit la carte avec la zone de projet que vous connaissez. On aura une partie
de nos composantes, donc d'abord les pales, c'est le trajet qu'on voit en mauve sur la carte, qui vont
arriver au port de Gros-Cacouna et qui vont utiliser l'avenue du Port, l'autoroute 20 en direction
400 ouest, faire demi-tour à la sortie 488 de Saint-Alexandre-de-Kamouraska, reprendre l'autoroute 20
en direction est, puis ensuite utiliser l'autoroute 85 en vert, et la route des Roches pour accéder au
site. Donc, ça, c'est pour les pales qui arriveront donc par navire du côté de Gros-Cacouna.

Les tours, elles, seront fabriquées à l'usine de Marmen de Matane. Donc, le projet entraîne la
405 réouverture de cette usine qui était fermée depuis quelques années. C'est le trajet qui est en rose
sur la carte, donc l'usine est à Matane, route 132 avec la route Flavie-Drapeau, jusqu'à la jonction
de l'autoroute 20 à Mont-Joli. On va utiliser l'autoroute 20 en direction ouest, puis la route 132 et
l'autoroute 20 jusqu'à la sortie 514 de Cacouna. La route 191, la route 291, le boulevard Industriel,
l'autoroute 85 et la route des Roches pour accéder au site.

410 Le reste des composantes, ça va arriver par le port de Gros-Cacouna également. Contrairement
aux pales qui ont besoin de courbes spécifiques pour passer les longues composantes, on pourra
avoir un trajet un peu plus court pour les autres composantes qui arrivent par le port de Gros-

415 Cacouna. Donc, avenue du Port, la route 191, la route 291, le boulevard Industriel, l'autoroute 85 et la route des Roches pour accéder au site. Donc, voilà pour le plan de transport.

La période de transport des éoliennes est prévue de juin 2025 à décembre 2025 et de juin 2026 à septembre 2026, et on anticipe des transports d'environ deux éoliennes par semaine.

420 **LA COMMISSAIRE :**

Très bien, merci. Au niveau de la route des Roches, excusez mon ignorance au niveau du réseau routier dans ce secteur-là, est-ce qu'on peut rencontrer des résidences, des commerces? Est-ce que c'est un chemin qui est occupé?

425 **Mme MARYSE TREMBLAY :**

Je vais laisser monsieur Bérubé répondre à cette question.

430 **M. JOËL BÉRUBÉ :**

435 Madame la Commissaire, la route des Roches est en fait l'ancienne route 185 ou une partie de la route 185 qui a été relocalisée en bordure de l'autoroute. C'est situé le Big Stop Irving, pour ceux qui connaissent, quelques commerces et c'est un... il y a quelques résidences aussi, mais c'est relativement peu habité cette route-là, de longs segments de milieu forestier.

LA COMMISSAIRE :

440 Est-ce qu'il est prévu des mesures d'atténuation pour les riverains de la route des Roches?

M. JOËL BÉRUBÉ :

En fait, nous allons nous conformer aux exigences du MTQ, que nous allons obtenir dans le contexte de l'obtention des permissions de transport qui sont en discussion avec le MTQ, plusieurs

445 dossiers à regarder avec eux. Présentement, ça sera les prochains points que nous allons regarder avec le MTQ, le transporteur spécialisé et le turbinier.

Mme MARYSE TREMBLAY :

450 Si vous me permettez, madame la Commissaire.

LA COMMISSAIRE :

Oui.

455

Mme MARYSE TREMBLAY :

C'est un très beau sujet quand le transport va commencer à traiter au comité de liaison avec les gens du coin.

460

LA COMMISSAIRE :

Merci.

– Monsieur Roy, est-ce que vous êtes en ligne pour une question, une ou deux questions?

465

M. SIMON ROY :

Oui, madame la Commissaire.

470

LA COMMISSAIRE :

Bonsoir, vous allez bien?

M. SIMON ROY :

475

Oui, très bien. Vous?

LA COMMISSAIRE :

480 Ce que je comprends, c'est que vous n'avez peut-être pas eu le temps d'analyser dans le détail le plan de transport, il a tout juste été déposé ou je me trompe? Peut-être, vous avez eu le temps de jeter un regard?

M. SIMON ROY :

485 Eh bien, en fait, c'est qu'on a reçu, je vous dirais depuis les derniers mois, en fait, des demandes à titre de projet, donc des... on a reçu pour la plupart des composantes, déjà, des documents qu'on a en main pour étude, donc les études seront débutées afin de faire nos recommandations, et effectivement, c'est des permis spéciaux qu'on traite, dans le fond, avec des données qui nous sont transmises par le transporteur désigné, et puis on va revenir avec le fruit de nos recommandations
490 au courant des prochaines semaines, dans le fond, pour dicter un petit peu comment qu'on entrevoit ces transports-là qui seront, dans le fond, à faire à compter de juin 2025.

LA COMMISSAIRE :

495 Pour le bénéfice de la commission et des participants, pouvez-vous tout de même nous dresser les grandes lignes des éléments à prendre en compte dans un plan de transport? Quelles sont les préoccupations que le Ministère a habituellement dans ce genre de plan?

M. SIMON ROY :

500 Donc, pour les études, habituellement, ce qu'on regarde, c'est au niveau de la géométrie des lieux, parce que vous savez sans doute que, bon, on parle entre autres de composantes qui sont à la fois, bon, hors normes de par leur dimension et par leurs poids, et également pour certaines composantes.

505 Donc, on va regarder au niveau des géométries, dans le fond, des lieux, donc probablement qu'il y aura des aménagements qui devront être faits pour faire en sorte que les pièces puissent circuler, donc c'est un exemple de choses qu'on regarde.

510 Ensuite, il y aura également au niveau des différentes structures, donc les ponts qui seront empruntés, à savoir si on respecte les charges, donc quels sont les équipements, le nombre d'essieux requis, tout ça, selon les masses. Ce sont toutes des choses.

515 On peut même penser aussi peut-être à revoir au niveau des horaires pour faciliter à la fois, bon, limiter l'impact sur le public voyageur et, dans le fond, limiter aussi peut-être au niveau des résidents, donc les inconvénients que pourraient créer ces mouvements-là répétés pour les différents transports de pièces vers le parc éolien.

LA COMMISSAIRE :

520 Et sans rentrer dans les détails, est-ce qu'il y a des secteurs, à votre connaissance, compte tenu de la géographie des lieux, qui, à votre connaissance, pourraient poser problème ou, en tout cas, va demander une attention particulière de la part du Ministère?

M. SIMON ROY :

525 Pour l'instant, je vous dirais qu'on avait ciblé le secteur de l'échangeur 488 au niveau de l'autoroute 20. Donc, c'est une manœuvre qui va nécessiter, dans le fond, bon, quand même des virages serrés. On a une géométrie qui est quand même assez limitée en termes d'espace physique. On sait que ça sera les pales qui seront transportées, donc on a des longueurs qui avoisinent plus
530 de 80 mètres, donc on a quand même à composer avec ces dimensions-là.

Donc, on aura possiblement des aménagements qui devront être réalisés sur les lieux pour permettre ces manoeuvres-là pour acheminer les pales vers le parc.

535 **LA COMMISSAIRE :**

Puis ces aménagements-là, est-ce que c'est des aménagements temporaires ou le Ministère va faire en sorte que ça soit des aménagements permanents qui, à ce moment-là, vont peut-être
540 nécessiter beaucoup plus de temps et de coûts?

M. SIMON ROY :

545 Bien, là, c'est des choses qui vont être regardées. On pourrait peut-être parler effectivement de
peut-être une pérennité dans le temps, donc peut-être des aménagements qui pourraient, bon, être
546 finalement permanents, donc pour favoriser peut-être l'entretien même futur de ce parc éolien là.
547 Donc, si on avait à transporter à nouveau des pièces pour l'entretien, on aura toujours ces facilités-
548 là qui demeurent pour faire des transports additionnels.

LA COMMISSAIRE :

550 Je vous remercie beaucoup, monsieur Roy, pour vos informations.

M. SIMON ROY :

555 Ça me fait plaisir.

Mme CASSANDRE HENRY

LA PRÉSIDENTE :

560 Je vais appeler maintenant madame Cassandra Henry, qui est au téléphone.

Mme CASSANDRE HENRY :

565 Bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

570 Je vous écoute pour votre première question.

Mme CASSANDRE HENRY :

575 Oui, ma première question concerne la division de la transition énergétique par rapport à
Ivenergy puis par rapport au projet spécifique de PPAW 1, parce que moi, c'est ça, avec
30 personnes, on a consulté le *Manifeste pour un avenir énergétique juste et viable*, qui a été créé
par un regroupement de groupes citoyens, écologistes, scientifiques, des personnes du milieu
communautaire, également.

580 Dans le fond, ce manifeste-là, il met de l'avant des mesures qui favorisent la réduction des
demandes en énergie, c'est la protection du territoire, l'énergie publique sous contrôle démocratique
et contre la privatisation totale ou partielle d'Hydro-Québec. Puis je me demande, dans le cas de ce
projet-là, moi, je trouve que ce n'est pas enligné avec ces valeurs-là, donc je me demandais c'était
585 quoi la vision de la transition énergétique qui était portée dans le cadre du projet PPAW 1.

LA PRÉSIDENTE :

590 Très bien. Je peux adresser la question, dans un premier temps, à madame Tremblay, par
rapport à comment le projet s'insère dans la transition énergétique. Puis on pourrait aller du côté du
ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie par la suite.
– À vous, madame Tremblay.

Mme MARYSE TREMBLAY :

595 Oui, merci, madame la Présidente. Alors, effectivement, le projet que l'on présente, c'est un
projet qui nous apparaît, oui, en fait, qui nous apparaît répondre à ce grand projet de transition
énergétique. L'objectif de la transition énergétique, en fait, il est en deux volets : les deux volets sur
lesquels on doit travailler, puis il y en a un que, je pense qu'avec madame Henry, on peut s'accorder
600 sur celui de la sobriété énergétique.

Donc, on a besoin de réduire notre consommation d'énergie, c'est nécessaire et des mesures
devront être prises en ce sens-là par les autorités compétentes pour nous permettre de réduire notre
consommation d'énergie.

605 Ceci dit, les études sur les besoins en termes d'énergie confirment et ont confirmé dans les dernières années que la sobriété énergétique seule ne sera pas suffisante et qu'on doit ajouter une production d'énergie renouvelable pour venir substituer, donc réduire notre consommation d'énergie fossile qui a une empreinte écologique et environnementale plus grande. Donc, on considère que le projet de parc éolien contribue donc à cette transition énergétique.

610

LA PRÉSIDENTE :

Merci, madame Tremblay. On va aller vers le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. Madame Poulin qui devrait être en ligne avec nous.

615

– Bonsoir.

Mme JULIE POULIN :

620 Oui, bonsoir, madame la Présidente. Donc, bien, madame Tremblay a bien répondu, dans le fond. Hydro-Québec doit publier et présenter à la Régie de l'Énergie de façon régulière un Plan d'approvisionnement en électricité qui fait état des besoins du Québec, puis comment qu'il va faire la production d'électricité pour rencontrer ces besoins-là.

625

Puis les besoins en énergie qu'on a au Québec, bien, c'est, d'une part, la croissance de la demande naturelle par la croissance de la population, mais aussi, dans les dernières années, c'est beaucoup la transition énergétique. Donc, on veut électrifier notre économie, donc ça a eu des impacts à la hausse sur la demande de besoins en énergie pour s'affranchir des énergies fossiles. Puis également aussi, la croissance économique qu'il ne faut pas oublier là-dedans.

630

Donc, Hydro-Québec doit présenter ce bilan-là devant la Régie de l'Énergie, et la Régie de l'Énergie doit approuver ce Plan d'approvisionnement là qui fait état, qui regarde la demande en énergie et la façon dont Hydro-Québec va y arriver pour rencontrer les besoins en énergie.

635

Donc, Hydro-Québec, ensuite, doit passer par des appels d'offres selon le Plan d'approvisionnement qui est approuvé par la Régie. Donc, le Plan d'approvisionnement va venir mettre en lumière les besoins énergétiques dans les années futures, donc Hydro-Québec va avoir...

640 nous, le gouvernement, on va prendre un règlement pour pouvoir autoriser Hydro-Québec à s'approvisionner en énergie renouvelable. C'est ce qui est arrivé dans le cas de l'appel éolien, l'appel en énergie éolienne de 2021. Donc, le gouvernement autorise Hydro-Québec de lancer un appel d'offres en énergie éolienne pour pouvoir assurer la transition énergétique du Québec.

LA PRÉSIDENTE :

645 Très bien, merci pour vos précisions en lien avec Hydro-Québec, mais de façon peut-être un peu plus générale, pour votre ministère, en fait, pour le gouvernement, pouvez-vous nous préciser vraiment c'est quoi la place de l'énergie éolienne dans la vision gouvernementale pour la transition énergétique?

Mme JULIE POULIN :

650 Oui, tout à fait. Donc, pour arriver à rencontrer l'ensemble des besoins, il y a différentes sources d'énergie renouvelable qui se présentent à nous. Il y a les petites centrales hydroélectriques, l'énergie solaire, les grands barrages hydroélectriques. Et les projets éoliens, c'est présentement une solution qui rencontre les besoins actuels, parce que c'est le profil de production d'énergie éolienne est bien corrélée avec les besoins du Québec. Donc, l'éolien produit davantage en hiver, 655 là où le besoin du Québec, se fait le plus grand, parce qu'au Québec, on chauffe à l'électricité.

660 Donc, l'éolien est très bien corrélée avec le besoin du Québec, puis on peut mettre en place un projet éolien à court terme, tandis qu'un grand barrage va prendre beaucoup plus d'années, 10 à 15 ans. Un projet éolien, à partir du moment qu'on fait un appel d'offres, bien, ça se met en place à l'intérieur de cinq ans. Donc, l'éolien, présentement, est la source d'énergie qu'on privilégie pour répondre aux besoins du Québec.

LA PRÉSIDENTE :

665 Très bien. Merci, madame Poulin.
– Je reviens vers vous, madame Henry, pour votre deuxième question.

Mme CASSANDRE HENRY :

670

Ma deuxième question, ça serait par rapport à la durée de vie. Hier, ça a été mentionné que les éoliennes, c'est prévu qu'elles durent sur 30 ans, le contrat est sur 30 ans. Je me demandais s'il y avait des exemples de parcs éoliens en Amérique du Nord, dans les climats nordiques qu'on connaît, qui, réellement, avaient duré cette durée de vie de 30 ans.

675

LA PRÉSIDENTE :

Juste pour être certaine que j'ai bien compris votre question, parce que le son n'est pas si bon dans la salle par rapport aux appels téléphoniques : vous voulez savoir si on a déjà eu ou si on a déjà un parc éolien en opération en Amérique du Nord qui a une durée de vie de 30 ans ou qu'il y a des pales d'éoliennes qui ont une durée de vie de 30 ans?

680

Mme CASSANDRE HENRY :

685

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que c'est ça que j'ai bien compris? 30 ans et plus?

690

Mme CASSANDRE HENRY :

Oui, parce qu'hier, ça a été mentionné que le contrat durait 30 ans, mais à ma connaissance, je ne connais pas de parcs éoliens qui ont cette durée de vie là en Amérique du Nord. Donc, j'aimerais être éclairée sur ça.

695

LA PRÉSIDENTE :

Très bien...

700

Mme JULIE POULIN :

Madame la Présidente...

705 **LA PRÉSIDENTE :**

On a madame Poulin, qui est justement...

710 **Mme JULIE POULIN :**

Oui. Je peux répondre à la question si vous désirez.

LA PRÉSIDENTE :

715 Oui, allez-y, madame Poulin, si vous avez de l'information à ce sujet-là.

Mme JULIE POULIN :

Oui, tout à fait.

720 **LA PRÉSIDENTE :**

Je ne sais pas si vous pouvez ratisser aussi large que l'Amérique du Nord, mais du moins, nous donner l'information disponible.

725 **Mme JULIE POULIN :**

730 Présentement au Québec, on a des parcs qui arrivent à leur fin de de durée de vie qui avait été estimée, bien, qui avait été établie à l'époque à 20 ans, puis on arrive à la fin du contrat d'électricité de ces parcs-là, puis on se rend compte que les parcs sont encore, ils ont encore une période de vie utile.

735

Donc, on est en train présentement de travailler à prolonger la durée de vie de ces parcs-là qui ont déjà atteint la période de 20 ans, puis on estime que certains peuvent se rendre à 30 ans, même à 35 ans.

740

Donc, disons que l'éolien, la technologie d'il y a 20 ans a déjà fait ses preuves, donc les manufacturiers, maintenant, sont plus à l'aise de venir certifier que les éoliennes vont durer pour une période de 30 ans.

LA COMMISSAIRE :

745

Bonsoir, madame Poulin. Est-ce que ce cas-là, est-ce que c'est marginal ou on peut dire que c'est transposable à la majorité des parcs éoliens au Québec? Puis est-ce que ça vient influencer le nombre de mégawatts qui a été annoncé par le gouvernement pour l'énergie éolienne ou c'est trop marginal pour en tenir compte?

Mme JULIE POULIN :

750

Je ne suis pas certaine de bien saisir votre question.

LA COMMISSAIRE :

755

En fait, ce que vous vous dites, c'est que certains parcs éoliens au Québec qui pourraient dépasser leur vie utile d'une vingtaine d'années, je pense que vous êtes en train d'évaluer lesquels et voir de quelle façon vous avez procédé; ce que je voulais savoir, c'est : est-ce que c'est un cas marginal ou ça peut être, ça peut s'appliquer à l'ensemble du territoire, et si c'est le cas, est-ce qu'encore là, la capacité énergétique ou d'électricité générée par ces éoliennes-là vient changer un peu, je dirais, les prévisions du Ministère à l'égard de la demande en énergie éolienne pour les

760

prochaines années?

765 **Mme JULIE POULIN :**

Parfait. Donc, les parcs, les premiers parcs, il y a une dizaine de parcs qui vont venir à échéance dans l'intérieur d'une période de 10 ans. Donc, au début, il y avait seulement un parc par année qui était mis en place, donc on n'a pas comme 10 parcs qui arrivent à échéance à une très, très courte période, c'est sur une période de 10 ans.

770 La plupart des parcs semble pouvoir étirer leur durée de vie, il y en a d'autres que non. Par exemple. Il va y avoir des situations, là, il va y avoir... donc, c'est variable d'un parc à l'autre. Tout dépend de la technologie qui a été utilisée, puis les conditions dans lesquelles les éoliennes ont évolué. Donc, c'est du cas par cas, mais ce qu'on semble voir, c'est que les parcs, ils sont meilleurs, ils sont encore bons après une période de 20 ans, tous les parcs. Mais la période va varier d'un parc à l'autre.

780 Puis ensuite, bien, nous, on prend en compte, effectivement, le prolongement de ces parcs-là, puis même éventuellement, t'sais, on regarde à faire en sorte de pérenniser ces parcs-là, puis de les rééquiper avec des nouveaux équipements, donc ça nous permettrait d'avoir une empreinte sur le territoire encore plus grande.

785 Donc, un parc a déjà une empreinte sur le territoire des chemins, la déforestation est déjà faite, mais on est en train de regarder comment qu'on va pouvoir pérenniser cet environnement-là qui est déjà en sous-contrat avec Hydro-Québec, qui a déjà un parc éolien qui est présent.

790 Donc, on veut essayer de minimiser l'impact sur le territoire, puis on pourrait, effectivement, aussi augmenter la capacité de ce parc-là, parce qu'à l'époque, les éoliennes avaient peut-être deux, trois mégawatts, puis maintenant, on est rendu avec plus de mégawatts, donc on va pouvoir produire, dans certains cas, plus de mégawatts sur une plus petite surface.

795

LA COMMISSAIRE :

800 Dans ces cas-là, j'imagine, ça implique toute une refonte au niveau de l'équipement? Une éolienne qui produit deux mégawatts versus une qui en produit six, j'imagine, ce n'est pas le même appareillage, alors il y aura à les modifier, pour certains, de façon substantielle?

Mme JULIE POULIN :

805 Exactement. C'est ça. Il y en a qu'il va falloir qu'on modifie grandement le parc pour pouvoir l'adapter à des plus grandes capacités de mégawatts, mais il y en a d'autres qui peuvent avoir des modifications plus légères, puis là, on ne va pas faire augmenter les éoliennes à six mégawatts, ça peut être quatre mégawatts, puis réutiliser l'équipement sur place.

810 Donc, les promoteurs sont présentement en évaluation de chacune de ces situations-là pour pouvoir essayer de minimiser... de maximiser l'optimisation des parcs après leur durée de vie utile.

LA COMMISSAIRE :

815 Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

820 Madame Poulin, peut-être un petit dernier complément. Vous parliez des premiers parcs, dans le fond, qui venait à échéance au niveau de leur contrat, qui avaient des durées de vie de 20 ans qui étaient prévues. Est-ce que les derniers, disons, les derniers parcs issus du dernier appel d'offres qu'il y a eu lieu, c'était quoi les durées de vie des contrats? C'était-tu aussi entre 20 et 30 ans? Juste pour compléter la question de madame Henry, à savoir si c'était fréquent, dans le fond, en Amérique du Nord, mais chez moi [phon.], on a quand même plusieurs parcs au Québec, donc vous devez
825 avoir une idée, un peu, de la durée de vie moyenne de ces contrats-là, bien que ça doit être variable d'un parc à l'autre, mais...

Mme JULIE POULIN :

830

Bien, je vais m'avancer, mais madame Normand est la mieux placée pour répondre à cette question-là. Ce que je pense, c'est que les premiers contrats étaient tous de 20 ans, les premiers contrats qui viennent à échéance.

835

LA PRÉSIDENTE :

Parfait, merci. Je prenais une chance avec vous. Vous aviez l'air à avoir quand même pas mal d'informations. On va compléter avec madame Normand.

– Bonsoir.

840

Mme STÉPHANIE NORMAND :

Oui, bonsoir. Bien, je confirme, effectivement : les premiers parcs avaient des durées de vie de 20 ans. On a certains parcs qui sont à 25 ans. Puis la nouveauté, c'est vraiment le 30 ans. C'est plus avec l'appel d'offres 2021 qu'on a commencé à avoir des durées de vie de 30 ans.

845

LA COMMISSAIRE :

Madame Normand, pendant qu'on vous a avec nous.

850

Mme STÉPHANIE NORMAND :

Oui.

855

LA COMMISSAIRE :

On a posé la question au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie sur la vision de la filière éolienne au gouvernement du Québec. Est-ce qu'on peut vous entendre également pour celle d'Hydro-Québec, s'il vous plaît?

860

.

Mme STÉPHANIE NORMAND :

865 Oui, absolument. Bien, écoutez, je pense que madame Poulin a pas mal donné les grands éléments qui font en sorte que l'énergie éolienne est une énergie privilégiée, particulièrement, comme elle l'a dit, sur le profil, sur le fait aussi qu'elle est rapide à mettre en place.

870 J'aimerais, par exemple, aller un petit peu plus loin sur la question qui a été posée, où on parle de sobriété. J'aimerais mettre en perspective que dans le plan d'action qui a été mis à jour par Hydro-Québec, on est venu expliquer que la décarbonation allait engendrer, donc, des besoins entre 150 et 200 térawattheures d'ici 2035, d'ici 2050, pardon, pour arriver aux objectifs de décarbonation, puis que pour se rendre jusqu'en 2035, bien, cette part-là, c'est 60 térawattheures.

875 Pour ce qui est de l'efficacité énergétique, donc les mesures qui nous permettent, là, de ne pas produire de la nouvelle énergie, bien, les potentiels sont à peu près à 25 térawattheures dans les 10 prochaines années.

880 Donc, le plan d'action tient compte d'à peu près un 21 térawattheures, ça fait qu'on voit les marges entre le besoin et ce qu'on peut aller chercher vraiment dans des mesures d'efficacité ou de sobriété sont grandes. Donc, de la nouvelle production, ça reste quand même un besoin dans la stratégie pour la décarbonation.

LA COMMISSAIRE :

885 Merci.

Mme STÉPHANIE NORMAND :

Merci.

890 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, madame Normand.

– Donc, madame Henry, vous êtes, j’imagine, toujours avec nous?

895 **Mme CASSANDRE HENRY :**

Oui. J’ai peut-être juste une dernière précision par rapport à ce qui a été amené.

900 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, allez-y.

Mme CASSANDRE HENRY :

905 Et je me demandais si ces précisions-là sur la sobriété énergétique, puis ce qu’on peut déjà aller piger d’une amélioration, par exemple, du réseau, tout ça est basé sur une perspective de croissance en demande énergétique, c’est-à-dire qu’on est toujours dans une perspective de demande croissante.

910 **LA PRÉSIDENTE :**

Je n’ai pas bien compris le début de la question. Est-ce que vous pouvez répéter, s’il vous plaît?

Mme CASSANDRE HENRY :

915 Oui. Dans le fond, ma dernière question était par rapport à l’amélioration de la production actuelle. Donc, selon les prévisions actuelles selon Hydro-Québec, il n’y aurait pas de façon d’aller chercher ce manque à gagner là seulement par l’amélioration de la production actuelle. Ce n’est pas quelque chose qui est envisageable.

920 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. C’est clair, maintenant. Merci pour votre question.

– Donc, madame Normand, vous êtes toujours avec nous. Je vais vous adresser la question.

925 **Mme STÉPHANIE NORMAND :**

Oui. Je ne suis pas sûre que j'ai bien compris la question, mais ce que j'ai compris, en tout cas, ou ce que j'aimerais mentionner, c'est que l'amélioration de la consommation actuelle peut passer effectivement par de l'amélioration de ce qui est déjà en place. Donc, t'sais, nos centrales existantes, centrales hydroélectriques. On peut tenter d'avoir une puissance additionnelle sans modifier, simplement en modifiant les équipements. Ça fait que ça, c'est sûr qu'on essaie d'aller vers ça.

Pour ce qui est de miser sur la sobriété en regardant vraiment ce qui s'en vient, effectivement, il y a des perspectives de croissance à long terme, mais ces perspectives de croissance là, il faut vraiment voir que 75 % de l'énergie qu'on va avoir besoin, c'est pour servir à la décarbonation, donc pour essayer de faire en sorte qu'on puisse avoir des transports, des industries qui ont moins besoin d'énergie fossile. Et il y a 25 % de nos besoins de croissance qui sont sur de la croissance économique et/ou de la croissance naturelle des besoins des Québécois.

940 **LA PRÉSIDENTE :**

Juste pour être sûre de bien comprendre les pourcentages que vous avancez : 75, le 25, ça, c'est en considérant ce qu'on peut déjà faire en matière de réduction ou d'amélioration des infrastructures existantes malgré ce qu'on pourrait mettre comme effort pour réduire la consommation en allant chercher ces térawattheures, dans ces secteurs-là? Malgré ça, on a besoin d'un 75 % pour la décarbonation? Non?

Mme STÉPHANIE NORMAND :

950 Non, c'est ça, je pense que...

LA PRÉSIDENTE :

O.K., est-ce que vous pourriez...

955

Mme STÉPHANIE NORMAND :

Oui, j'aimerais mieux.

960

LA PRÉSIDENTE :

Oui, s'il vous plaît.

965

Mme STÉPHANIE NORMAND :

Donc, dans le fond, si on regarde tous les besoins, quand on regarde les besoins à très long terme, la trajectoire jusqu'à 2050, puis on voit les besoins, ces besoins-là, c'est 75 % de ces besoins-là sont pour la décarbonation et 25 % sont pour la croissance économique et pour la croissance naturelle.

970

Pour combler tout ça, on peut faire plein de moyens, les moyens de rehausser ce qu'on a déjà, c'est dans nos projets, de voir ce qu'on peut faire en économie d'énergie, en sobriété. On a entendu parler dernièrement avec le nouveau projet de loi de tarifs modulés, de voir comment on peut aussi amener la population à tenir compte de ces besoins-là qui sont grandissants, puis de voir comment on peut réduire notre consommation, et on doit quand même tenir compte de nos besoins de nouvelle production.

975

LA PRÉSIDENTE :

Puis par rapport à l'amélioration des infrastructures qu'on a déjà au Québec, est-ce que... j'imagine que vous l'avez évaluée, cette part-là dans la perspective des besoins énergétiques; quelle place que ça viendrait combler?

980

985

Mme STÉPHANIE NORMAND :

990

Effectivement, mais écoutez, je ne l'ai pas sous la main. C'est dans notre plan d'action, l'information s'y retrouve. Ce plan d'action là, il est public sur notre site, mais je peux trouver l'information puis vous revenir.

995

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, merci.

– Merci, madame Henry, pour votre question.

1000

Mme CASSANDRE HENRY :

(Coupure sonore).

1005

Mme CHANTAL LATENDRESSE

LA PRÉSIDENTE :

Je vais appeler madame Latendresse à la table des intervenants.

1010

– Rebonsoir.

Mme CHANTAL LATENDRESSE :

1015

Rebonsoir. Madame la Présidente, madame la Commissaire, ma question était par rapport hier, quand ils ont parlé de fonds compensatoire. Comment et où et quand ces fonds compensatoires vont être libres et qui va pouvoir y accéder? Quel genre de projets ou comment les citoyens vont pouvoir être au courant ou les, je ne sais pas, moi, les organismes en question? Parce que moi, personnellement, je savais que le projet était obligé de réparer certains éléments, mais je n'avais jamais entendu parler de fonds compensatoires, puis ces fonds compensatoires vont être disponibles pour qui, justement? Qui, quand, comment, pourquoi et...

1020

LA PRÉSIDENTE :

Très bien.

– Madame Tremblay.

1025

Mme MARYSE TREMBLAY :

Oui. Absolument. Alors, je rappelle que dans les contrats en vertu de l'appel d'offres 2021 auquel on a répondu avec le projet, il y a le versement de paiements fermes de 5 700 \$ par mégawatt installé. Ça correspond à une somme de 45 000 000 \$ qui s'en vont avons directement vers les trois MRC d'accueil du projet.

1030

Également, l'Alliance de l'énergie de l'Est, incluant ses MRC, mais toutes les MRC de l'est du Québec avec Montmagny et l'Islet vont également bénéficier de retombées en tant qu'investisseurs dans le projet. On a parlé, donc, d'une somme de 137 000 000 \$ de ce côté-là.

1035

Je peux peut-être passer la parole à monsieur Lagacé. On a évoqué ça un peu cet après-midi, il y a des documents, peut-être, que madame Latendresse sera intéressée de consulter, qu'on a déposés, justement, en début de séance, sur le fonds, les fonds éoliens existants, la façon dont ça fonctionne.

1040

– Mais peut-être, monsieur Lagacé, sur la façon dont vous gérez les sommes avec vos citoyens.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, ça serait apprécié, si vous pouviez préciser cette information, monsieur Lagacé.

1045

M. MICHEL LAGACÉ :

Oui. Madame la Présidente, madame le commissaire, je dirais que dans le cas de PPAW, on voit, on parle de 45 000 000 \$ qui vont être dévolu au niveau des communautés d'accueil et territoires d'accueil. On parle du TNO en ce qui a trait au Kamouraska, on parle, si je ne m'abuse,

1050

environ de 600 000 \$, 200 000 \$ pour ce qui est de Ville Pohénégamook, 200 000 \$ pour Ville de Saint-Antonin, 116 ou 117 000 \$ pour ce qui est de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata.

1055 Donc, c'est chacun des territoires qui va décider de l'utilisation pour ce qui est des paiements fermes.

1060 Dans le cas des distribuables, donc le 137 000 000 \$, dans le cas de la Régie de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent, on parle d'environ 2 700 000 \$ par année, donc 270 000 \$ pour ce qui est des huit territoires, pour chacun des huit territoires de MRC, la Première Nation Wolastoqiyik Wamsipekuk. Il y a aussi le fonds pour le collectif de développement régional.

1065 Donc, ces sommes-là vont permettre, justement, de soutenir différents projets dans les territoires. Il y a une partie, bien entendu, qui va s'en aller vers les municipalités et villes actionnaires.

1070 Donc, la recette est différente d'un territoire de MRC à l'autre, mais dans tous les cas, et comme je l'ai dit cet après-midi, dans le cadre du projet Viger-Denonville sur lequel on reçoit l'équivalent d'un peu de 1 300 000 \$, 1 400 000 \$ par année, la MRC de Rivière-du-Loup a mis un fonds pour soutenir certaines initiatives territoriales, notamment auprès d'organismes qui viennent en soutien à des personnes qui vivent en contexte de vulnérabilité, tels que le Carrefour d'initiatives populaires. Ou on a même soutenu, via aussi le projet Nicolas-Riou, Roncevaux, la Maison des soins palliatifs pour un centre de jour, pour, justement, le centre de jour de la Maison des soins palliatifs Desjardins.

1075 Donc, des initiatives supportées par le territoire, ce qui fait en sorte que, dans le fond, les actionnaires, les communautés actionnaires qui se retrouvent à l'intérieur du conseil de la MRC, je dirais, permettent à la MRC de disposer de sommes qui viennent soutenir des initiatives, puis il y a une certaine part des distribuables, bien, entendu, qui s'en va vers les communautés locales.

1080 À l'intérieur des communautés locales, bien, il y a des projets qui prennent place, comme dans la municipalité de Saint-Cyprien où, il y a de ça quelques années, on a mis un terrain de soccer en place, puis en même temps un terrain de balle, ce qui fait en sorte que pour nos jeunes, bien, ils ont accès à des activités de loisir vraiment intéressantes.

1085 Et pour les citoyens de ma communauté, comme de ceux de la MRC de Rivière-du-Loup, bien, il y a des initiatives qui sont là, qui sont mises en place pour répondre aux besoins citoyens, mais en évitant d'aller piger dans les poches des citoyens via l'impôt foncier.

LA PRÉSIDENTE :

1090 Je vais aller un petit peu plus loin, je pense, pour répondre à la question de madame Latendresse. On comprend la répartition, un peu, de ce qui est prévu pour les versements fermes, puis les montants distribuables, comme vous appelez.

1095 Je crois que madame Latendresse, ce qu'elle voulait savoir également, c'est, bon, imaginons que le projet est autorisé par décret gouvernemental, quand est-ce que ces sommes-là vont être disponibles? Est-ce qu'on a cette information-là sur un horizon temporel pour voir au niveau des... je vais aller voir madame Latendresse pour être certaine que je ne me lance pas dans une autre question, puis finalement, ce n'était pas ça, le fond.

1100 **Mme CHANTAL LATENDRESSE :**

1105 Bien, je n'étais peut-être pas assez précise. Dans le fond, c'est que moi, ce que j'ai compris, je ne suis pas la seule à avoir compris ça, c'est que ces fonds-là pouvaient resservir à faire de la reforestation, à refaire l'environnement, à refaire les traces, puis moi, ma préoccupation – excusez, j'ai comme l'anglais qui me vient en tête tout le temps, désolée –, c'était justement que ces fonds-là puissent servir à préserver l'environnement et non juste faire de la croissance constante.

1110 Parce que oui, c'est bien que nos petits-enfants jouent au soccer, mais sauf qu'après ça, bien, ce n'est pas juste l'argent qui est en arrière. Nos enfants ne pourront pas manger de l'argent s'ils ne peuvent pas boire de l'eau puis ils ne peuvent pas être en santé parce que notre environnement ne sera plus en santé.

1115 Ça fait que moi, moi je pensais que les fonds en tant que tels servaient à refaire un peu, réparer les traces qu'on a laissées.

LA PRÉSIDENTE :

1120 On a fait une petite tournée après-midi pour voir, justement, comment l'argent, les retombées économiques des projets éoliens, comment c'était redistribué ou réattribué dans la municipalité, dans les MRC, pour faire justement des projets. Il y a eu toutes sortes, on a compris qu'il y avait quand même toutes sortes d'initiatives qui sont mises sur pied dans différents domaines. Je ne sais pas si on pourrait peut-être retourner, faire, c'est peut-être ça qui pourrait alimenter, dans le fond, votre réflexion, à savoir...

1125 **Mme CHANTAL LATENDRESSE :**

C'était plus question environnementale, t'sais, réparer les dommages qu'on a faits.

LA PRÉSIDENTE :

1130 Oui, je comprends.

Mme CHANTAL LATENDRESSE :

1135 Un fonds qui préserve, qui assure qu'on préserve ou qu'on va essayer de reboiser. On ne peut pas sauver... de toute façon, certains milieux humides vont être finis, là.

LA COMMISSAIRE :

1140 Si je peux me permettre, madame Latendresse, vous me direz si vous avez la bonne information. On a des redevances... « on a » : l'initiateur prévoit remettre des redevances, mais il y a également des plans de compensation qui vont être prévus, par exemple, pour la perte de milieux hydriques, perte de l'habitat du poisson, les milieux humides. C'est un peu dans cet ordre-là que...

1145 Alors, on pourrait demander à madame Tremblay : qu'est-ce qui est prévu également au niveau des plans de compensation? Est-ce que c'est des sommes d'argent ou c'est des projets de restauration, par exemple, dans le cas des milieux humides?

Mme MARYSE TREMBLAY :

1150 Oui, absolument. Donc, madame la Commissaire, on applique évidemment la séquence éviter, minimiser, compenser, donc on essaie d'éviter tout ce qu'on peut. On a fait beaucoup de travail sur le terrain pour nous permettre d'aller de façon très fine ajuster l'empreinte du projet. On a des mesures d'atténuation pour minimiser les impacts, et ultimement, avec l'impact résiduel, on doit faire de la compensation. Donc, le plan de compensation pour les milieux humides et hydriques et l'habitat du poisson, également, dans un objectif, justement, d'aucune perte nette. Donc, le projet aura un impact sur le milieu qu'on viendra compenser complètement dans un objectif d'aucune perte nette.

1155
1160 Donc, nous, comme on en a discuté un peu cet après-midi, on favorise, en fait, le travail sur le terrain, des travaux de restauration, d'amélioration des milieux directement sur le terrain en priorité et en collaboration, en fait, avec les organismes du milieu et la Première Nation.

1165 Et ultimement, s'il y a, au terme du plan présenté, une facture résiduelle à payer, bien, ça ira au fonds qui est géré par le ministère de l'Environnement. Mais notre priorité, c'est vraiment de travailler sur le terrain en premier plan.

LA COMMISSAIRE :

1170 Madame Lavoie, dans le cas des projets de restauration de milieux humides, pourriez-vous nous donner des exemples, par exemple, de ce qui se fait sur le terrain?

Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :

1175 En fait, ce que je peux affirmer aujourd'hui, c'est que les contributions financières qui sont faites au Fonds de protection de l'environnement puis du domaine hydrique de l'État, bien, elles sont versées à un programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques, puis les montants sont redistribués dans les MRC et les bassins versants qui sont associés aux contributions financières initiales, puis ils contribuent à l'objectif d'aucune perte nette.

1180 **LA COMMISSAIRE :**

Alors, ce qu'on comprend, c'est que si, par exemple, il y a une compensation financière, les sommes s'en vont dans le Programme de restauration des milieux humides. Il y a des sommes qui sont redistribuées par MRC, alors dans ce cas ici, on a trois MRC impliquées. Si les MRC ont des projets de restauration ou d'amélioration de milieux humides, cet argent-là serait disponible; c'est bien ça?

1185 **Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :**

1190 Exactement.

LA COMMISSAIRE :

Et si on se retourne auprès de nos MRC, est-ce que vous avez déjà en tête des projets qui pourraient être mis en place?

1195 **M. MATHIEU LEHOUX :**

Oui, bonjour. Monsieur Lehoux, de la MRC de Témiscouata. J'ai en tête déjà des projets qui ont été financés à même ce fonds-là au niveau de notre organisme de bassin versant qui... ça permet de financer les travaux de, pour assurer le passage du poisson dans les traverses de cours d'eau qui ont été identifiées comme étant problématiques au niveau du passage du poisson. Donc, c'est un projet qui est financé en partie à même ce fonds-là.

1200 Puis d'un autre côté, lorsque nos plans régionaux de milieux humides et hydriques seront adoptés, même si le plan ne s'applique pas au territoire public, au territoire du parc éolien, il y a quand même des endroits où il y aura possibilité de présenter des projets de restauration, création de milieux humides et hydriques.

1205 **LA COMMISSAIRE :**

1210 Merci beaucoup.

– Est-ce que la MRC de Kamouraska ou la MRC de Rivière-du-Loup, vous voulez ajouter quelque chose?

1215 **M. VINCENT BÉLANGER :**

Oui. Vincent Bélanger, MRC de Rivière-du-Loup. En fait, ces sommes sont disponibles pour des appels de projets d'autres organisations ou entreprises sur le territoire. La MRC va appuyer le dépôt d'un projet, justement, pour la restauration d'une section de la rivière à méandre sur le territoire d'une municipalité qui est concerné par le projet éolien directement.

1220

LA COMMISSAIRE :

Est-ce que ça répond à votre question, madame Latendresse? Ce qu'on voit, c'est qu'il y a...

1225

Mme CHANTAL LATENDRESSE :

Il n'y a aucune obligation. Moi, c'est ce qui m'inquiète, c'est qu'il n'y a aucune obligation.

1230

LA COMMISSAIRE :

Bien, il y a nos...

1235

Mme CHANTAL LATENDRESSE :

C'est libre, c'est libre. Il y a des appels d'offres, mais il n'y a pas rien de fixe, d'obligation.

LA COMMISSAIRE :

1240

Par la suite, si jamais le projet se réalise, il y aura un décret gouvernemental qui va attester sa réalisation. Le ministère de l'Environnement va regarder la question de compensation, par exemple, de milieux humides, hydriques et d'habitat du poisson. S'il y a des sommes à verser, il y aura obligation de la part de l'initiateur de verser. Par la suite, c'est le milieu régional qui...

Mme CHANTAL LATENDRESSE :

1245

C'est ça. Moi, c'est ce qui m'inquiète. C'est que si le milieu régional ne reverse pas, moi, c'est mon inquiétude. S'ils n'ont aucune obligation, bien, c'est facile de dire justement qu'on va aller les mettre dans le petit terrain de soccer, puis qu'on va les mettre dans le centre... pour ne pas nommer le centre (inaudible), mais t'sais, vous comprenez ce que je veux dire. Moi, c'est mon questionnement.

1250

LA COMMISSAIRE :

Mais j'espère que vous allez nous le présenter dans votre mémoire au mois de juillet, pour...

1255

Mme CHANTAL LATENDRESSE :

J'aimerais ça avoir le temps, mais je déménage.

1260

LA PRÉSIDENTE :

Mais, non, il y a d'autres façons de participer autres que le mémoire. Vous pourriez aller voir notre collègue, monsieur Tanguay, qui va vous rappeler les modalités...

1265

Mme CHANTAL LATENDRESSE :

J'irai avec plaisir.

1270

LA PRÉSIDENTE :

... de participation. Mais avec le mémoire, ça peut être très simple, également. Ce n'est pas une thèse de doctorat. Je vous rassure.

1275

Mme CHANTAL LATENDRESSE :

D'accord.

1280 **LA PRÉSIDENTE :**

Avez-vous une deuxième question?

1285 **Mme CHANTAL LATENDRESSE :**

Oui. Excusez, je me suis mélangée dans (inaudible) un peu.

LA PRÉSIDENTE :

1290 Prenez votre temps. Prenez votre temps.

Mme CHANTAL LATENDRESSE :

1295 Tantôt, monsieur Roy parlait de, justement, des va-et-vient qu'il va y avoir, puis qu'il faut qu'il analyse bien, justement, pour mettre en contexte tous les acteurs, puis c'est très bien, c'est être responsable.

1300 Sauf que là, est-ce que ça a été pris en compte, justement, que là ils vont... on a dit que dans la trace de nos éoliennes, je pense que c'est en dedans de deux ans qu'ils disaient que ça allait être amorti, deux ans sur les 30, je n'ai pas pris des notes hier, donc je ne veux pas m'avancer trop, mais comme on n'a pas, justement, fait toutes ces analyses, parce que ce n'est pas rien, là, des pales de 80 mètres, c'est lourd. Donc, sur notre réseau routier, c'est fini. Donc, il va falloir renforcer ces routes-là, mais sauf que oui, c'est bien que ça soit pérenne puis qu'on veuille le transformer, mais c'est un énorme coût environnemental, encore une fois, mais aussi un coût de fonds publics.

1305

Donc, est-ce que ça a été pensé, justement dans cette trace environnementale là, si ça n'a pas été compté encore? Moi, c'est ça aussi. Parce qu'on dit « O.K., en dedans de deux ans, on rentre dans nos émissions », mais sauf que ça n'a pas été compté encore.

1310 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc là, je comprends que l'angle de votre question, c'est plus par rapport au réseau routier, qu'est-ce qui a été pris en compte? Est-ce qu'une fois que le transport est fait, puis que là, advenant qu'il y ait de l'entretien à faire, est-ce que ces coûts-là, ils ont été pris en compte par l'initiateur?

1315

Mme CHANTAL LATENDRESSE :

Bien, je parle, bien, d'après ce qu'on a entendu, ce n'est pas encore sur le bord du ministère des Transports, je pense que c'est ça que... monsieur Roy, c'est le ministère des Transports.

1320

LA PRÉSIDENTE :

Oui, oui.

1325 **Mme CHANTAL LATENDRESSE :**

Donc, est-ce qu'il n'a pas encore tout fait cette analyse-là. Donc, on ne peut pas dire que d'un côté, ça va être en dedans de deux ans qu'on a résorbé notre coût écologique si ça, ça n'a pas été pris en compte.

1330

LA PRÉSIDENTE :

Le deux ans, si je ne m'abuse, c'est par rapport à la production de GES du projet.

1335 **Mme CHANTAL LATENDRESSE :**

Hier... c'est ça. Par rapport à la production, oui.

LA PRÉSIDENTE :

1340 Mais on peut aller chercher des précisions auprès de madame Tremblay, à savoir comment tout ça, au niveau du transport, a été considéré dans le bilan des GES du projet.

Mme MARYSE TREMBLAY :

1345 Oui, madame la Présidente, Donc, effectivement, les émissions de gaz à effet de serre pour le projet éolien PPAW ont été analysées à l'intérieur de l'étude d'impact, pour la construction et pour l'exploitation et donc, le bilan fait partie de l'étude.

1350 Il y a un total de 121 000 tonnes de GES qui seront émises en raison de la construction, principalement, et avec une très faible empreinte du côté de l'exploitation.

1355 Ce qu'on a mentionné précédemment durant l'audience, c'est une étude qui a été faite au Royaume-Uni, qui a été partagée par le scientifique en chef du Québec, qui a analysé la construction, l'exploitation des parcs éoliens, mais aussi la fabrication des composantes et le transport des composantes, et qui évalue à 12 à 18 mois d'opération du parc éolien le temps nécessaire pour venir compenser les émissions qu'on a utilisées pour construire ce parc éolien.

1360 Ce sont des moyennes qui sont faites, donc, dans l'étude à partir de plusieurs cas d'espèce, dans plusieurs juridictions, que le scientifique en chef du Québec a corroborées et partagées.

LA PRÉSIDENTE :

1365 Donc, je comprends que dans vos estimations d'émissions de gaz à effet de serre pour la période de construction, l'aspect transport des composantes a été pris en compte; est-ce que je comprends bien cet aspect?

1370 **Mme MARYSE TREMBLAY :**

Je vais devoir juste le valider, madame la Présidente. Je veux être certaine de bien vous répondre. Donc, le 12-18 mois, c'est vraiment une moyenne sur les projets. Je vais valider si on a fait l'évaluation des coûts de transport des composantes. Je pense que ce qu'on prenait, c'est l'empreinte à partir de la livraison au site, mais je vais le valider.

1375 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis peut-être en complément également, on a parlé de construction, l'exploitation; est-ce que, dans le bilan que vous avez réalisé, la phase de démantèlement, également, a été prise en compte?

Mme MARYSE TREMBLAY :

Je vais valider cette information-là également.

1385 **LA COMMISSAIRE :**

Monsieur Roy, du ministère des Transports et de la Mobilité durable, êtes-vous toujours parmi nous?

1390 **M. SIMON ROY :**

Oui, toujours.

1395 **LA COMMISSAIRE :**

Rebonsoir. Dites-moi : en lien, toujours, avec le plan de transport et possiblement les correctifs qui vont devoir être apportés au réseau routier, j'ai tendance à... pas « j'ai tendance », mais j'aimerais vous poser la question, vous me direz si vous êtes en mesure de répondre ou pas : les coûts associés à ces modifications-là sont assumés par le l'initiateur ou seront assumés par le Ministère et dont le fonds consolidé?

M. SIMON ROY :

1405 Donc, je vous dirais qu'on est toujours en réflexion, donc par rapport aux enjeux, aux aménagements qui devront être, dans le fond, réalisés.

1410 Donc, le partage des coûts, ça fait partie des options qui sont disponibles, reste à voir. Habituellement ce que le Ministère, bon, ce qu'on préconise, c'est qu'habituellement, on délivre des permissions, des permis d'intervention ou des permissions de voirie, pour permettre, dans le fond, au promoteur, au transporteur, d'aménager des espaces physiques selon les normes.

1415 Donc, on guide, dans le fond, le transporteur vers les ouvrages qu'il devra réaliser, et habituellement, c'est aux frais du transporteur, mais on n'est pas encore fixé sur la finalité de ce partage ou non des frais pour les aménagements.

LA COMMISSAIRE :

1420 À votre connaissance, est-ce que ça arrive régulièrement que les initiateurs de projet sont les maîtres d'œuvre de projets routiers comme ça ou c'est un partage de coûts, d'expertises, de responsabilités?

M. SIMON ROY :

1425 Habituellement, je vous dirais, bon, c'est un peu des deux. On a des partages, et dans d'autres cas, c'est vraiment le transporteur qui assume l'entièreté de la facture des aménagements nécessaires.

LA COMMISSAIRE :

1430 Merci beaucoup.

M. SIMON ROY :

1435

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1440

Une dernière question de précision pour vous.

M. SIMON ROY :

1445

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1450

Est-ce qu'on comprend que c'est hors norme au niveau longueur, largeur, mais au niveau du poids, est-ce que c'est hors norme également?

M. SIMON ROY :

1455

Oui, il y a certaines composantes qui, effectivement, dépassent largement les charges légales. Donc, ce qu'on fait habituellement, c'est qu'au niveau des essieux, donc on parle des masses, des charges axiales, on ajoute des essieux pour répartir ces masses-là, de sorte qu'on n'inflige pas de masse à supporter par le réseau routier, de masse qui ne pourrait supporter, donc à la fois pour la structure de chaussée et pour les différents échangeurs, les structures comme les ponts et les ponceaux.

1460

LA PRÉSIDENTE :

Merci pour la précision.

1465

M. SIMON ROY :

Merci.

1470 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, madame Latendresse.

1475 **Mme CHANTAL LATENDRESSE :**

Je vais devoir quitter, malheureusement, mon devoir de mère qui m'appelle.

LA PRÉSIDENTE :

1480 Merci d'avoir participé.

Mme MARYSE TREMBLAY :

1485 Madame la Présidente, on aurait peut-être un complément d'information pour madame Latendresse avant qu'elle quitte.

LA PRÉSIDENTE :

1490 Oui. Oui.

Mme MARYSE TREMBLAY :

1495 Je passerais la parole à notre chargé de projet d'étude d'impact, Véronique Lepercq, de PESCA Environnement.

Mme VÉRONIQUE LEPERCQ :

1500 Oui, bonsoir, madame la Présidente. Concernant les calculs qui ont été réalisés sur les émissions de gaz à effet de serre dans l'étude d'impact, ces calculs, je précise que ces calculs respectent la norme ISO 14064-1, ainsi que le *Guide de quantification des émissions de gaz à effet de serre*, donc comme dicté par la directive ministérielle.

1505 Et donc, ces calculs considèrent le transport des composantes depuis le port de Gros-Cacouna jusqu'à la zone de projet. Ils prennent également en considération la consommation en carburant des différentes machineries, donc nécessaires aux activités de déboisement et de construction du projet.

1510 Les émissions de GES sont également calculées pour la période d'exploitation, donc une moyenne pour les 30 ans d'exploitation, et les calculs prennent enfin en considération aussi la perte de séquestration de carbone engendrée par le déboisement du projet.

LA PRÉSIDENTE :

1515 Merci. Puis concernant le démantèlement, est-ce que je comprends que ce n'est pas pris en compte?

Mme VÉRONIQUE LEPERCQ :

1520 Non.

LA PRÉSIDENTE :

1525 Est-ce qu'on sait pour quelle raison? Est-ce que c'est justifié, en fait, d'une quelconque façon, le pourquoi qu'on ne se rend pas jusqu'au démantèlement pour calculer le bilan des gaz à effet de serre?

1530 **Mme VÉRONIQUE LEPERCQ :**

Ce sont des grilles d'évaluation, en fait, qui correspondent au guide que j'ai cité précédemment, donc ça suit le guide et ça concerne la construction et l'exploitation.

1535 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci pour le complément.

– Merci, madame Latendresse.

1540

M. JEAN-PAUL ROY

Je vais appeler maintenant monsieur Jean-Paul Roy, qui est au téléphone, puis ensuite, nous allons prendre une courte pause.

1545

– Donc, bonsoir, monsieur Roy, est-ce que vous êtes avec nous?

M. JEAN-PAUL ROY :

1550

Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, bonsoir.

1555

M. JEAN-PAUL ROY :

Bonsoir, mesdames, puis bonsoir, tout le monde dans la salle. Je fais référence à mes questions écrites du 6 de juin et 9 juin que j'ai posées au BAPE, au ministère de l'Environnement et à Hydro-Québec.

1560

1565 Ma première question est la suivante : le ministère de l'Environnement, MELCCFP, va-t-il exiger un avis technique explicite d'un ou d'une ingénieure spécialisée, membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, pour garantir une absence de nuisance pour établir tous les risques ou établir la réalité environnementale, selon le cas, au sujet des cinq aspects suivants.

1570 Premier sujet, c'est l'item 15 de mes questions du 6 de juin : les risques d'incendie dans les éoliennes. Là, je ne parle pas d'incendie de forêt qui s'approche d'une éolienne, je parle des risques d'incendie dans les éoliennes.

1575 Deuxième sujet, item 23 de mes questions du de 6 juin : interférences cellulaires et des ondes aériennes de télévision provenant du mont Bleu. Il ne faut pas oublier qu'il y a plusieurs éoliennes qui sont placées entre le mont Bleu et des gens de Saint-Antonin, Saint-Alexandre, Saint-Modeste, Saint-Arsène, et caetera.

Troisième sujet : effet stroboscopique causé par le soleil et le mouvement des pales.

1580 Quatrième sujet : séquence sismique, incluant les infrasons. Les infrasons, c'est des basses séquences que les éoliennes produisent.

1585 Cinquième sujet : tous les GES et le CO₂ produits – là, c'est du début à la fin, on commence à l'extraction minière, puis la fabrication de matériaux, puis aller jusqu'à la fin de l'exploitation, incluant le démantèlement, évidemment – et la perte de séquestration du CO₂ durant 30 ans. Parce que dans l'étude d'impact, la perte de séquestration est indiquée pour un an, mais la multiplication, multiplié par 30, n'a pas été faite.

C'est ma première question.

1590 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, monsieur Roy. J'ai bien compris votre...

M. JEAN-PAUL ROY :

1595

Évidemment, ça s'adresse au ministère de l'Environnement.

LA PRÉSIDENTE :

1600

Oui. Monsieur Roy, j'ai bien compris votre question.

M. JEAN-PAUL ROY :

1605

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1610

On va aller vers madame Marie-Josée Langlois, du ministère responsable de l'Environnement.
– Donc, j'imagine que vous avez compris les cinq différents points de monsieur Roy.

1615

Donc, en fait, c'est de voir... en fait, de nous expliquer comment ça fonctionne dans le cadre de la procédure lorsque vous recevez l'étude d'impact de l'initiateur, puis au niveau de valider cette information-là au niveau du gouvernement, à l'intérieur du Ministère et aller voir les autres ministères, comment cette information-là est validée, puis dans quel cas, puis si vous pouvez faire référence à un des cas que monsieur Roy a nommés, est-ce qu'il y a des ingénieurs qui valident ces données-là.

Mme MARIE-JOSÉE LANGLOIS :

1620

Oui, madame la Présidente. Je veux très bien répondre à la question de monsieur Roy.

Donc, en fait, pour bien comprendre le processus dans la procédure, ce que l'on fait, nous, on prend l'étude d'impact et on la soumet à plusieurs experts, et quand je parle d'experts, on parle d'experts que ce soit en termes de climat sonore, que ce soit en termes par rapport aux autres

1625 ministères, le ministère de la Sécurité publique, les services du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, comme on a parlé tout à l'heure, bon, plusieurs ministères différents.

1630 Et par la suite, l'ensemble de ces experts produisent des avis, des avis qu'on reçoit selon leur expertise, que ce soit en termes d'incendies – quand je parle d'incendies, là, on parle de sécurité publique, bien, entendu –, que ce soit en termes de son ou d'interférences cellulaires, d'infrasons et même de GES.

1635 Certains ingénieurs, si je peux prendre l'exemple, mais l'exemple d'ingénieurs, on a ceux pour le climat sonore, et on a avec nous monsieur Renaud Leblanc-Guindon, justement, pour expliquer les infrasons par rapport à la population, qu'est-ce qu'on peut entendre au niveau du climat sonore.

1640 Une fois qu'on a passé de la recevabilité et que les experts, l'ensemble des experts, autant de notre ministère que d'autres ministères, ont jugé l'étude d'impact recevable, on vient en période d'information publique ou aux audiences, et par la suite, on retourne à une analyse en termes d'acceptabilité, et c'est là qu'on détermine si le projet est recommandable, ou on fait des recommandations à notre ministre.

LA PRÉSIDENTE :

1645 Donc, je comprends que dans les différents champs que monsieur Roy a fait mention, par moments, il y a des ingénieurs qui regardent ces aspects-là, vous avez mentionné l'exemple du climat sonore. Est-ce qu'il y en a d'autres que ceux monsieur Roy a fait allusion?

1650 Si ce n'est pas nécessairement un ingénieur, ça peut être un autre corps professionnel, c'est ça que je comprends, qui va valider ces données-là pour être certain que ça soit recevable et par la suite acceptable comme aspect au projet?

Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :

1655 Oui, effectivement. Que ce soit au niveau du transport ou de la circulation, on s'adresse justement au ministère des Transports. Eux ont leur propre équipe d'experts, d'expertise qui vont

émettre leur avis sur l'étude d'impact. Sinon, il y en a aussi d'autres en ce qui concerne la faune, en ce qui concerne les GES, donc oui, on a plusieurs experts qui travaillent avec nous.

1660 **LA COMMISSAIRE :**

Madame Lavoie, on va prendre, par exemple, la possibilité que le projet soit accepté, décret gouvernemental délivré avec certaines conditions de réalisation. Qu'est-ce qui se passe par la suite? Lorsque l'initiateur doit, par exemple, construire ses éoliennes, est-ce qu'il y a d'autres permis, d'autres autorisations qui doivent être délivrés? Et si c'est le cas, est-ce que, par exemple, ça peut arriver que, par exemple, des plans et devis signés ou exigés par un ingénieur soient exigés?

1665 **Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :**

Effectivement, oui. On peut faire des demandes dans ce sens, où l'initiateur doit nous déposer des plans et des devis lors de l'autorisation ministérielle, une fois que le décret a été accepté, que le projet a été accepté et qu'on émet le décret.

Par la suite, on retourne encore à la consultation des experts dans le cadre de l'autorisation ministérielle. Donc, oui, effectivement, selon la demande d'avis – la demande d'autorisation, pardon –, bien là, on peut faire une demande auprès de l'initiateur de projet pour nous remettre des plans et des devis signés d'ingénieurs.

1675 **LA COMMISSAIRE :**

1680
Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1685 Monsieur Roy, je reviens vers vous pour votre deuxième question.

M. JEAN-PAUL ROY :

1690

Oui. Par rapport à la première question, je me suis demandé pourquoi ces éléments-là n'apparaissent pas dans l'étude d'impact. Je n'irai pas plus loin dans ça, mais je me le suis demandé quand même. Ma deuxième question.

1695

LA PRÉSIDENTE :

Oui, mais monsieur Roy, on va vous apporter un complément d'information à ce sujet.

M. JEAN-PAUL ROY :

1700

Oui. Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1705

Madame Lavoie, peut-être que vous pourriez préciser où sont accessibles les avis d'experts qui ont été reçus dans le cadre de la recevabilité.

Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :

1710

Oui, c'est une très bonne question. En fait, pour l'ensemble de la population, toutes les informations, que ce soit en termes d'étude d'impact ou même les questions que nous, le Ministère, posons à l'initiateur, vous pouvez les retrouver sur le Registre des évaluations environnementales. On pourra fournir l'adresse, si vous voulez, et la rendre disponible.

1715

LA PRÉSIDENTE :

Également, monsieur Roy, sur le site du BAPE, il y a la documentation qui est disponible.

1720

M. JEAN-PAUL ROY :

Oui.

1725 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis madame Lavoie faisait référence, tout à l'heure, si, éventuellement, le projet est autorisé par décret, bien, évidemment que ces informations-là, vous comprendrez, ne sont pas disponibles à ce stade-ci. Mais tout ce qui est plans et devis qui seraient autorisés ou validés par un ingénieur pourrait être rendu public, si je ne m'abuse. Madame Lavoie pourra peut-être confirmer cet aspect-là.

1730

Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :

Oui. L'ensemble des informations, lors des autorisations ministérielles, par contre, ne sont pas rendues publiques directement sur le Registre, mais vous pouvez faire une demande d'information, et encore là, c'est une hypothèse : s'il y a décret, bien là, à ce moment-là, vous pourrez en faire la demande directement au Ministère.

1735

1740 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, madame Lavoie.

– Donc, je reviens vers vous, monsieur Roy.

1745 **M. JEAN-PAUL ROY :**

Oui. On y va pour la deuxième question?

1750

LA PRÉSIDENTE :

Oui, je vous écoute.

M. JEAN-PAUL ROY :

1755 Cette question-là, elle va porter sur le tableau 8, pages 35 à 38 de l'étude d'impact du mois de mai 2024 qui a été déposée au ministère de l'Environnement.

LA PRÉSIDENTE :

1760 Excusez-moi, monsieur Roy, juste pour être certaine qu'on vous suive : vous parlez du volume 1, c'est bien ça? Du premier volume de l'étude d'impact?

M. JEAN-PAUL ROY :

1765 C'est le volume 8, je pense. C'est vraiment l'étude d'impact de 120 pages qui a été déposée au ministère de l'Environnement au mois de mai 2024.

LA PRÉSIDENTE :

1770 Parfait. Donc, il est question du résumé, ici. C'est bon. On vous écoute.

M. JEAN-PAUL ROY :

Oui, c'est ça. Exactement, oui. Là, je fais référence aux pages 35 à 38.

1775

LA PRÉSIDENTE :

Oui, on vous écoute.

1780

M. JEAN-PAUL ROY :

Il y a quatre tableaux, quatre pages. Bon. Le gouvernement du Québec a attribué aux espèces fauniques et floristiques du Québec des rangs et des niveaux de précarité ou priorité de conservation.

1785 Sur internet, il y a une mise à jour datée du 8 janvier 2024 et comprenant trois pages. Dans le tableau 8, page 35 à 38 de l'étude d'impact mai 2024 du projet éolien PPAW, le rang et le niveau de précarité de chaque espèce n'apparaissent pas.

1790 Peut-on obtenir le rang et surtout les niveaux de précarité attribués par le gouvernement du Québec plutôt que d'utiliser des expressions comme « peu important », « non significatif »?

Je remarque aussi que les insectes, incluant les pollinisateurs comme les guêpes, les abeilles, les bourdons, sont les grands oubliés de l'étude d'impact.

1795 Il est question aussi des hiboux. Selon le gouvernement du Québec, le hibou des marais est présent au Bas-Saint-Laurent. Il y a un plan de rétablissement 2021-2031 du hibou des marais du Québec, au Québec. Moi, personnellement, j'ai déjà vu des hiboux dans mon secteur, près de Saint-Antonin, une bonne partie de ma vie que j'ai passée là. Je connais assez bien le secteur près de Saint-Antonin. Pourquoi les espèces de hiboux présents au Bas-Saint-Laurent n'apparaissent pas dans le tableau 8 de l'étude d'impact de mai 2024?

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Roy, si vous permettez...

1805

M. JEAN-PAUL ROY :

Au sujet des faucons...

1810

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Roy, si vous permettez, je suis désolée de vous interrompre, si vous me permettez,

M. JEAN-PAUL ROY :

1815

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1820 Afin de bien répondre, de m'assurer qu'on réponde bien à vos questions, j'aimerais ça peut-être qu'on les décortique un peu plus. Vous me donnez...

M. JEAN-PAUL ROY :

1825 Oui, pas de problème.

LA PRÉSIDENTE :

1830 Vous me donnez beaucoup d'informations, mais j'aimerais ça qu'on... on va y aller dans l'ordre des choses.

Comme là, vous m'avez mentionné, dans un premier temps, le tableau 8, où vous me parliez des statuts.

M. JEAN-PAUL ROY :

1835 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1840 Vous sembleriez dire qu'en fait, il manquait de l'information au niveau du rang ou du niveau de précarité. Moi, ce que j'observe dans la version qu'on a du résumé, il y a les statuts particuliers provincial et fédéral qui sont indiqués, la deuxième, troisième, quatrième colonnes. Donc, je voulais juste revoir avec vous c'est quoi l'information qui était manquante, que vous vouliez avoir.

M. JEAN-PAUL ROY :

1845 C'est vraiment ce que je viens de vous dire. C'est que sur le site du gouvernement du Québec, il y a de l'information, comment comprendre les rangs de précarité des espèces.

1850 Je vais vous donner un exemple, c'est toujours sur le site du gouvernement : le rang S-1, par exemple, ça, ça veut que « S », c'est pour l'échelle provinciale; le « 1 », ça veut dire : « *Espèce à risques très élevés d'extinction ou d'extirpation. Sa population est extrêmement rare ou en déclin très marqué sur le territoire de référence (souvent cinq occurrences ou moins).* »

1855 Or, le gouvernement donne comme exemple, c'est la situation de la tortue molle à épines qui a ce rang-là, rang S-1, à risque très élevé d'extirpation dans la province. Au niveau provincial.

1860 Ça, moi, cette méthode-là, je ne l'ai jamais utilisée personnellement, je l'ai apprise récemment parce que je m'intéresse beaucoup à la nature, puis aux insectes, puis aux oiseaux, et caetera. Ça fait qu'il m'arrive de faire des recherches sur internet, et puis j'ai tombé là-dessus. Je ne comprends pas pourquoi que ça n'apparaît pas dans le tableau 8.

LA PRÉSIDENTE :

1865 Parfait. On va commencer par ça, monsieur Roy.

M. JEAN-PAUL ROY :

Parce que c'est ça qu'on devrait avoir.

1870 **LA PRÉSIDENTE :**

On va commencer par essayer d'éclaircir cet aspect-là de vos questions.

1875 – Donc, je vais y aller avec madame Tremblay, si vous pouvez nous expliquer comment que le tableau a été construit, puis au besoin, on pourrait aller aussi au niveau de la Faune, en complément d'information.

Mme MARYSE TREMBLAY :

1880 Absolument. Je vais demander à madame Lepercq, de PESCA Environnement, de procéder à la réponse.

Mme VÉRONIQUE LEPERCQ :

Oui, bonsoir. Concernant le tableau 8, donc il s'agit du résumé de l'étude d'impact. Donc, le tableau, je dirais complet est présent au volume 1 avec l'intégralité des détails.

1885

Donc, en effet, les premières colonnes du tableau présentent les statuts fédéraux et provinciaux de chacune des espèces à statut particulier potentiellement présentes dans la zone d'étude.

1890

Ensuite, il y a effectivement une colonne où on parle du statut de présence ou non de l'espèce. Dans ce cas-ci, c'est indiqué, dans le volume 1 de l'étude d'impact, on va parler de « avéré » ou « probable » en fonction de si l'espèce a été vue ou non pendant les inventaires ou si elle a été recensée, par exemple, par le CDPNQ dans la zone de projet.

1895

Et enfin, la troisième colonne à laquelle ce monsieur fait référence, où, parfois il y a écrit « peu important », et caetera, on parle de l'impact potentiel du projet sur cette espèce.

1900

Donc, comme je le disais, ce tableau résume l'évaluation des impacts qui ont été faits pour chacune des espèces à statut potentiellement présentes. Donc, c'est l'impact potentiel qui est indiqué au tableau. Et ensuite, la dernière colonne résume les différentes mesures d'atténuation qui ont pu être mises en place afin d'atteindre un impact résiduel peu important pour ces espèces.

LA COMMISSAIRE :

Merci.

1905

– Monsieur Roy, Linda St-Michel, commissaire. Je vais essayer d'orienter votre question, puis nous confirmerons si ça va dans le sens que vous voulez.

M. JEAN-PAUL ROY :

1910

Oui.

LA COMMISSAIRE :

1915 Madame Tremblay, lorsqu'on regarde le tableau, on voit, par exemple, je vais prendre la première espèce, l'aigle royal, qui a un statut vulnérable au Québec. Puis bon, au niveau fédéral, il n'y a pas de statut, mais au Québec, il a un statut vulnérable. On présente que dans la zone d'étude, sa présence est avérée, c'est-à-dire qu'on a observé ou, du moins, la présence de l'aigle royal est documentée dans la zone d'étude.

1920 Comment vous en venez à évaluer que l'impact sera peu important compte tenu, je dirais, de la vulnérabilité de l'espèce, puis compte tenu que l'espèce a été observée dans la zone d'étude?

1925 Je pense que c'est un peu ça, puis c'est un exemple que je donne, mais c'est pour l'ensemble des espèces qu'on retrouve. L'espèce a été observée, l'espèce a un statut de protection, donc certaines sont assez... soit préoccupantes ou menacées, et on arrive avec des impacts « aucun » ou « non significatif ».

– Est-ce que ça répond un peu à votre question, monsieur Roy?

1930 **M. JEAN-PAUL ROY :**

Pas tout à fait. Moi, j'ai de la misère avec les expressions « peu important » et « non significatif ». Je vais vous donner un exemple.

1935 **LA COMMISSAIRE :**

Bien, on va essayer de faire la lumière là-dessus, si vous permettez.

M. JEAN-PIERRE ROY :

1940 Oui. Je vous donne un exemple.

1945 **LA COMMISSAIRE :**

Bien, je pense que l'initiateur a compris.

1950 **Mme MARYSE TREMBLAY :**

Oui, très bien, madame la Commissaire. Donc, je vais laisser le soin à Véronique Lepercq, de PESCA, de répondre à votre question.

1955 **Mme VÉRONIQUE LEPERCQ :**

Oui. Pour répondre, madame la Commissaire, souhaitez-vous que je présente l'évaluation des impacts ou je reprends le cas de l'aigle royal qui est donné en exemple?

1960 **LA COMMISSAIRE :**

Bien, je pense, sans aller dans le détail, qu'est-ce qui est légitime, qu'est-ce qui vient expliquer qu'un impact résiduel, par exemple, peut en venir à une mention « peu important » ou « non significatif », ou, à la rigueur, qu'il n'y ait aucun impact, malgré le fait que les espèces soit d'oiseaux, de mammifères ou autres se retrouvent dans la zone d'étude à proximité, possiblement, du parc éolien?

1965 **Mme VÉRONIQUE LEPERCQ :**

En fait, la méthodologie qui est utilisée pour évaluer les impacts sur les différentes espèces et, de façon générale, sur les différentes composantes dans l'intégralité de l'étude d'impact, c'est une grille d'évaluation qui est utilisée pour l'ensemble des composantes, pour toutes les études d'impact qu'on réalise.

1975 C'est une grille qui est éprouvée et acceptée par le ministère de l'Environnement, c'est assez standardisé comme façon de faire.

Et donc, c'est ça : pour résumer très simplement, on va évaluer l'intensité de l'impact sur chacune des espèces en prenant en considération, donc, l'étendue de cet impact, sa durée, sa fréquence, et on va arriver à un niveau d'importance d'impact sur l'espèce.

1980

À partir de ce niveau d'importance là, l'initiateur s'engage à appliquer des mesures d'évitement ou de réduction, et donc, en fonction de ces mesures qui sont appliquées, pareil en appliquant cette grille, on arrive à des impacts résiduels qui sont, cette fois, peu importants.

1985

Dans le cas où un impact résiduel ne serait pas peu important, dans le cas où il y aurait un impact résiduel, dans ce cas, on arriverait à la mise en place de mesures de compensation.

Donc, c'est comme ça qu'est appliquée la méthodologie éviter, réduire, compenser.

1990

LA PRÉSIDENTE :

Merci pour les précisions.

– On va retourner auprès de madame Lavoie, du ministère responsable de l'Environnement. Si on peut avoir un complément d'information au niveau faunique, si madame Bourget est disponible, ça serait pertinent.

1995

Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :

Oui, exactement. On peut demander à madame Bourget si elle veut fournir un complément d'information par rapport à la question de monsieur.

2000

LA PRÉSIDENTE :

Oui, madame Bourget, concernant la méthodologie employée pour qualifier, en fait, l'impact, finalement, sur les différentes espèces identifiées, comment... est-ce que cette méthodologie-là est... c'est une méthodologie qui est vraiment standard, reconnue selon vos critères au Ministère?

2005

Mme GENEVIÈVE BOURGET :

2010

Cette grille d'analyse là, ce n'est pas vraiment la grille, je crois que c'est la grille pour les études d'impact, ce n'est pas vraiment la grille que nous... bien, on se base un peu sur ce que le promoteur mentionne dans cette grille-là.

2015

Par contre, nous, c'est sûr que s'il y a des nids d'espèces fauniques ou il y a des espèces, vraiment, qui sont présentes dans le milieu, bien, c'est sûr que des fois, on mentionne à l'initiateur que pour nous, l'impact que lui juge, admettons, faible ou négligeable, nous autres, on peut coter différemment.

2020

Ça fait que ça, c'est dans les questions quand on fait les questions de recevabilité. Des fois, nous, on juge différemment selon la grille que l'initiateur utilise.

LA PRÉSIDENTE :

2025

Très bien, merci. Puis au niveau, je crois que monsieur Roy était préoccupé aussi par, disons, la diversité des espèces qu'on peut retrouver dans cette grille-là. Comment vous... en fait, comment que vous jugez, dans le fond, quelles espèces doivent apparaître? C'est quoi les indications qui sont données à l'initiateur du projet afin qu'il puisse couvrir les espèces que vous jugez importantes pour l'évaluation? Et encore, je vais aller encore plus loin : ces attentes-là ou ces exigences pour les inventaires des espèces, est-ce que ça apparaît dans la directive ministérielle du ministère responsable de l'Environnement lorsque l'initiateur fait son étude d'impact?

2030

Mme GENEVIÈVE BOURGET :

2035

C'est sûr que quand l'initiateur fait l'étude d'impact, il doit vraiment caractériser le milieu puis les espèces qui peuvent se retrouver, qu'il regarde, que ce soit au CDPNQ ou dans d'autres inventaires qui peuvent être faits, mais il y a également des obligations d'inventaires à faire, des inventaires préalables pour vraiment déterminer c'est quoi les espèces. Souvent, les inventaires préalables, c'est pour les espèces menacées, vulnérables, qui sont plus à statut précaire.

2040

Donc, pour les oiseaux de proie, ce que vous mentionniez tantôt, pour l'aigle royal, ça a été confirmé qu'il est en migration. Je crois qu'il y a eu des observations d'aigle royal. Il n'y a pas de nid d'aigle royal, mais il peut y avoir de la migration quand ils s'en vont vers le sud ou qu'ils reviennent.

2045 Donc, c'est avec ça qu'on peut confirmer que l'espèce est présente puis établir que l'initiateur, puis que nous, on juge c'est quoi l'impact qu'il peut y avoir sur ces espèces-là.

2050 Pour les rangs S que le monsieur mentionnait, si je peux faire du pouce là-dessus, souvent, nous, ce qu'on utilise, c'est sûr que les rangs S nous servent à déterminer c'est quoi le statut de vulnérabilité de l'espèce, mais au Québec...

LA PRÉSIDENTE :

2055 Madame Bourget, juste nous préciser, excusez-moi de vous interrompre, le rang S, pour le bénéfice de tous.

Mme GENEVIÈVE BOURGET :

2060 C'est les rangs de précarité. Je pourrais vous donner... on dirait que je ne suis pas capable de l'expliquer vraiment dans des bons mots, ce soir; je pourrais vous donner des compléments d'information, si vous désirez, sur la manière que c'est établi, mais c'est sûr qu'au Québec, ce qu'on utilise, c'est vraiment les statuts qu'on donne de désignation pour les espèces, donc menacées, vulnérables ou susceptibles d'être menacées ou vulnérables. C'est vraiment ces statuts-là qu'on utilise.

2065

LA PRÉSIDENTE :

2070 Oui, ça serait intéressant. Si vous pouviez nous donner l'information complémentaire, ça pourrait être éclairant pour monsieur Roy.

Mme GENEVIÈVE BOURGET :

2075 C'est bon. Je vais vous l'envoyer. Pas de problème.

LA COMMISSAIRE :

2080 Madame Tremblay, on comprend que dans la grille dont monsieur Roy fait référence, c'est les impacts pour les espèces à statut particulier.

2085 Maintenant, est-ce qu'il y a eu des inventaires pour l'ensemble des espèces fauniques? Comme, on parlait des hiboux. Est-ce qu'il y a eu des travaux dans ce sens-là, puis peut-être nous indiquer à quel endroit se trouve l'information pour pouvoir aider monsieur Roy, peut-être, à en prendre connaissance, s'il vous plaît.

Mme MARYSE TREMBLAY :

2090 Oui, très bien, madame la Commissaire. Donc, les Lepercq va pouvoir nous aider à répondre sur les efforts d'inventaires qui ont été faits sur des espèces fauniques présentes dans la zone d'étude.

Mme VÉRONIQUE LEPERCQ :

2095 Oui, madame la Commissaire. L'ensemble des inventaires qui a été fait, donc, respectent les protocoles standards du ministère.

2100 Il y a des efforts d'inventaires qui ont été faits pour les chauves-souris, avec plus 1 690 heures d'enregistrement effectuées pour les chauves-souris. Plus de 360 heures d'observation également effectuées pour les oiseaux, avec des inventaires, donc, aussi spécifiques aux oiseaux de proie, donc à la recherche de nids d'oiseaux de proie.

Des inventaires, comme je le disais en après-midi, ont également été réalisés et sont en ce moment en complément pour la tortue des bois. Il y a des recherches de cavités de grands pics qui ont été effectuées également.

2105 Donc, c'est ça. L'intégralité des espèces qui sont demandées par le Ministère et des inventaires qui sont demandés par le Ministère ont été effectués. Les résultats de ces inventaires sont présents au volume 3 de l'étude d'impact.

LA COMMISSAIRE :

2110 Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

2115 Voilà, monsieur Roy, pour votre deuxième question. Je vous remercie.

M. JEAN-PAUL ROY :

2120 J'avais... toujours en rapport avec le tableau 8, j'avais d'autres choses aussi, toujours pour... c'est le même sujet. Le tableau 8.

LA PRÉSIDENTE :

2125 Allez-y pour une dernière question complémentaire sur le tableau 8.

M. JEAN-PAUL ROY :

2130 Bon. Évidemment, ce qui m'étonne, c'est que les insectes n'apparaissent pas dans l'étude d'impact. Or, les insectes sont très importants dans la chaîne alimentaire. S'il n'y a pas d'insectes, il n'y a pas de grenouilles, il n'y a pas d'oiseaux, on a un problème. Ils devraient être là dans l'étude d'impact, à mon avis. Ça, ça m'étonne beaucoup.

2135 Ensuite, le hibou des marais, présentement, il y a un plan de rétablissement 2021-2031 du hibou des marais au Québec. Le hibou des marais est présent au Bas-Saint-Laurent selon la carte du gouvernement du Québec. Moi, personnellement, j'ai vu à maintes reprises des hiboux dans mon

secteur, et je comprends... s'ils sont près de Saint-Antonin, donc ils vont où, les hiboux, t'sais? Ils sont où? Je ne le sais pas.

2140 Pour les faucons pèlerins, tableau 8, item 3, la page 35, c'est indiqué dans l'explication :
« *L'espèce a été observée à deux reprises en migration automnale en 2022. L'espèce niche sur les falaises et les infrastructures telles que les lignes électriques. Toutes les éoliennes sont à plus de 200 mètres d'une ligne électrique.* » Bon. C'est confirmé dans le tableau que les faucons pèlerins, ils ont été vus quelque part. Maintenant, ils sont où, les nids des faucons?

2145 Puis l'autre affaire, toujours à l'item 6, tableau 8, au sujet du faucon pèlerin vulnérable, l'espèce a été observée? Il est écrit : « *Toutes les éoliennes sont à plus de 200 mètres d'une ligne électrique.* » Là, j'ai de la misère à comprendre. Que faut-il comprendre de cette explication, considérant qu'un faucon pèlerin peut voler jusqu'à 300 kilomètres par heure et que son territoire de chasse s'étend sur plusieurs kilomètres carrés?

2150 Ça fait que là, là, ça, j'ai bien de la misère avec ça. Je ne comprends pas pourquoi c'est écrit comme ça. En tout cas.

LA PRÉSIDENTE :

2155 Monsieur Roy, on va essayer d'éclaircir ces trois volets de votre complément d'information. Si vous me permettez, on va commencer par le premier volet. Je comprends que vous vous posez la question, pourquoi les insectes ne sont pas considérés dans l'étude d'impact. Donc, on va poser la question à madame Tremblay, puis on pourra aller voir du côté de madame Bourget, si elle peut nous éclairer également sur ce sujet-là. Puis après ça, on ira creuser un peu plus par rapport au hibou des marais puis au faucon pèlerin.

– Donc, madame Tremblay.

Mme MARYSE TREMBLAY :

2165 Très bien. Donc, je vais demander à madame Lepercq de répondre concernant les insectes, la première question? Donc, pourquoi on ne fait pas l'analyse sur les insectes.

Mme VÉRONIQUE LEPERCQ :

2170 Oui, madame la Présidente. L'étude d'impact est encadrée par la directive ministérielle, et donc, on suit les protocoles qui se sont recommandés dans cette directive.

2175 Les insectes ne font effectivement pas partie des protocoles standards recommandés par cette directive. Toutefois, de manière générale, plusieurs mesures dont l'initiateur s'est engagé à appliquer pour le projet peuvent être bénéfiques aux insectes, notamment le fait qu'aucun biocide ou produit phytosanitaire ne sera utilisé. Ça, c'est une mesure bénéfique.

2180 Aussi, l'application de la séquence éviter, minimiser, compenser pour les milieux humides, qui sont des milieux d'intérêt pour ce groupe d'espèces a aussi des effets bénéfiques pour ces espèces.

LA PRÉSIDENTE :

Merci pour le complément.

2185 – Je vais aller voir madame Lavoie : justement, concernant la directive ministérielle, est-ce qu'il y a un volet qui concerne les insectes, et peut-être nous fournir une explication par rapport à ça.

Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :

2190 Oui, effectivement, en ce concerne la directive, présentement, il n'y a rien concernant les populations d'insectes. On s'entend que les insectes, aussi, sont... il y en a vraiment beaucoup à répertorier. Donc, non, présentement, malheureusement, il n'y en a pas.

2195 Mais on pourrait faire, on pourrait demander à madame Bourget, par contre, on a des réponses concernant le hibou des marais, si...

LA PRÉSIDENTE :

On va y venir, au hibou des marais, merci.

2200 – Je vais continuer avec, justement, la question sur le hibou des marais. Monsieur Roy avait des questions par rapport à cette espèce. Est-ce que vous pouvez nous revenir avec des compléments à ce sujet-là?

Mme MARYSE TREMBLAY :

2205 Absolument, et je vais demander à Véronique de répondre.

Mme VÉRONIQUE LEPERCQ :

2210 Oui. Donc, la liste d'espèces potentiellement présentes qui a été établie est basée sur les données bibliographiques récoltées dans la zone d'étude, et aussi sur ce qui a été vu pendant les inventaires. Donc, je vous l'ai mentionné tout à l'heure : il y a plus de 360 heures d'inventaires qui ont été effectuées pour les oiseaux, et aucun hibou n'a été vu.

LA PRÉSIDENTE :

2215 Donc, on pourrait aller du côté du secteur faune, madame Bourget, si vous voulez apporter un complément d'information par rapport à ce sujet.

Mme GENEVIÈVE BOURGET :

2220 Oui, par rapport au hibou des marais, en fait, effectivement, c'est une espèce susceptible d'être désignée.

2225 Le Bas-Saint-Laurent a des super de bons habitats pour le hibou des marais. Par contre, le hibou des marais se situe dans des champs agricoles en friche, les marais, dans des milieux ouverts. Le PPAW n'est pas un habitat pour la nidification du hibou des marais.

Donc, il pourrait y en avoir en migration qui passent, mais pas pour la nidification. Donc, peut-être que le monsieur à Saint-Antonin, il a peut-être des champs agricoles à proximité. Donc, oui,

2230 effectivement, ça serait des bons habitats pour le hibou des marais. Mais un projet éolien qui est forestier, en habitat forestier, ce n'est pas un habitat typique pour le hibou des marais.

LA PRÉSIDENTE :

2235 Madame Bourget...

Mme GENEVIÈVE BOURGET :

Oui.

2240

LA PRÉSIDENTE :

... tant qu'à vous avoir avec nous : par rapport au faucon pèlerin, est-ce que vous avez une préoccupation particulière dans le cadre du projet?

2245

Mme GENEVIÈVE BOURGET :

Le faucon pèlerin, tout comme le pygargue à tête blanche et l'aigle royal, sont des espèces qui sont ciblées pour des inventaires préprojet pour les parcs éoliens, donc les promoteurs éoliens doivent faire des inventaires pour déterminer s'il y a des nids présents dans un *buffer* de 20 kilomètres de la zone d'étude.

2250

Les faucons pèlerins ne nichent dans le coin du 20 kilomètres de Pohénégamook, Picard, Saint-Antonin, c'est davantage sur des falaises, que ce soit au fleuve ou sur des montagnes vraiment escarpées ici, au Bas-Saint-Laurent.

2255

Ça fait que c'est ça. Il y en a, oui, au Bas-Saint-Laurent, mais pas dans le territoire de Pohénégamook, Picard, Saint-Antonin.

2260

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, merci.

2265

LA COMMISSAIRE :

Madame Bourget, si je regarde au niveau de l'étude d'impact, toujours le tableau 8, page 35, on présente, pour le faucon pèlerin, que l'espèce a été observée à deux reprises en migration. Alors, on comprend qu'en migration...

2270

Mme GENEVIÈVE BOURGET :

Il se déplace.

2275

LA COMMISSAIRE :

... il ne migrera pas dans les falaises, c'est pour la nidification qu'il se retrouve dans les falaises.

2280

Mme GENEVIÈVE BOURGET :

Oui. C'est ça.

LA COMMISSAIRE :

2285

Dans les cas où ils sont en migration automnale, il serait possible de rencontrer le faucon pèlerin.

Mme GENEVIÈVE BOURGET :

2290

Oui.

LA COMMISSAIRE :

2295

Toutefois, l'initiateur dit que, bon, toutes les éoliennes à plus de 200 mètres d'une ligne... sont à plus de 200 mètres d'une ligne électrique, donc qu'il peut y avoir peu d'impacts sur le faucon pèlerin. Je pense que pour monsieur Roy, cette information-là a de la valeur ou, du moins, il se questionne à cet égard-là. Qu'est-ce que vous en pensez, de votre côté?

2300

Mme GENEVIÈVE BOURGET :

2305

C'est sûr qu'il est plus vulnérable quand il passe en migration. C'est pourquoi on fait quand même des suivis de mortalité pour voir s'il y a des impacts sur les oiseaux de proie, et puis, à ce moment-là, on peut émettre des mesures d'atténuation.

2310

Par contre, l'impact serait encore plus grand si le faucon pèlerin nichait à proximité des éoliennes. Là, à ce moment-là, des mesures de mitigation ou même l'exclusion des éoliennes dans son domaine vital pourraient être demandées.

2315

LA COMMISSAIRE :

Merci beaucoup.

2320

LA PRÉSIDENTE :

Merci, madame Bourget.

– Donc, monsieur Roy, on a répondu à vos deux questions. Si vous avez d'autres questions, je vous invite à vous réinscrire au registre.

2325

M. JEAN-PAUL ROY :

O.K., c'est bon.

2330 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup.

2335 **M. JEAN-PAUL ROY :**

Merci. Bonsoir à tout le monde.

LA PRÉSIDENTE :

2340 Merci.

– Donc, on va prendre une courte pause telle que je l'ai annoncé, puis on va revenir dans 15 minutes, puis on va aller à l'intervenante qui est au téléphone. Voilà. À tout à l'heure.

2345

**PAUSE DE QUELQUES MINUTES
REPRISE DE LA SÉANCE**

2350 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir, on va reprendre les travaux. Je vous annonce de ce pas que le registre est maintenant fermé et que nous allons clore les travaux de la commission ce soir.

2355

2360

Mme CYNTHIA HOUDE

LA PRÉSIDENTE :

2365

Donc, je vais appeler la prochaine intervenante qui est au téléphone, madame Cynthia Houde.
– Bonsoir, madame Houde.

Mme CYNTHIA HOUDE :

2370

Bonsoir, en fait, moi, j'étais présente à la rencontre d'hier, et j'ai une question plus d'ordre de précision par rapport à ce qui avait été présenté hier. Ensuite, une autre question concernant le projet

2375

Ma première question, c'est : hier, on a vu que le promoteur a fait des efforts pour bouger les assises sur lesquelles vont être posées les éoliennes pour éviter certains milieux humides, mais on pouvait voir sur les cartes qu'ils nous ont montrées que les milieux humides étaient très près de l'assise, je ne sais pas le terme exact, mais du socle pour mettre l'éolienne.

2380

Ma question était : comment on peut s'assurer que ces milieux humides là ne vont pas être touchés lors de la construction de ce socle-là et lors de l'installation d'éoliennes, et comment aussi on peut savoir que la grosse masse de béton qui va être installée n'aura pas un impact sur ce milieu humide là qui est avoisinant?

LA PRÉSIDENTE :

2385

Très bien. Merci, madame Houde.
– On va aller du côté de madame Tremblay.

2390 **Mme MARYSE TREMBLAY :**

2395 Absolument, oui. On a présenté hier certains efforts d'évitement de milieux humides, donc un redimensionnement des aires de travail des éoliennes, par exemple, et parfois, une modification à la forme régulière de l'aire pour nous permettre de nous glisser entre des milieux humides et diminuer l'empiètement, et donc ultimement les éviter.

2400 Quand on est en période de construction, on a de la surveillance environnementale, donc sur le chantier, alors c'est au fil, au fur et à mesure des travaux, on connaît les éléments sensibles, le surveillant environnemental connaît les engagements du promoteur, c'est une personne qui est engagée par l'initiateur du projet pour pouvoir aller valider sur le terrain ce qui se fait et que ce soit conforme à nos engagements aux conditions d'un décret gouvernemental, donc c'est vraiment c'est vraiment via à la surveillance qu'on va s'assurer de ça.

2405 Concernant la deuxième question, en fait, la fondation de béton de l'éolienne, le béton, c'est une matière inerte, donc il n'y a pas de danger pour le milieu humide qui est à proximité.

LA PRÉSIDENTE :

2410 Très bien, merci.
– J'irais du côté de madame Lavoie, du ministère responsable de l'Environnement. Peut-être nous préciser, en fait : advenant qu'il y ait une autorisation gouvernementale, les activités, est-ce qu'au niveau du Ministère, comment sont validés ces aspects-là qui sont prévus, dans le fond, dans les engagements de l'initiateur, comme les mesures d'atténuation? Comment tout ça est contre-validé au niveau du Ministère si, évidemment, il y aurait décret gouvernemental?

2415 **Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :**

2420 Oui donc, très bonne question. En fait, il s'agit, au moment de l'autorisation environnementale, c'est-à-dire ce qu'on appelle, nous, dans notre jargon, O-22, on donne un mandat au contrôle environnemental c'est-à-dire qu'on lui fait parvenir les aspects de l'autorisation, puis le contrôle

environnemental veille au respect, justement, des autorisations, des lois et règlements qui relèvent du Ministère et aussi à la gestion des plaintes.

LA PRÉSIDENTE :

2425

Donc, je comprends, dans le fond, que tous les aspects en lien avec les milieux humides, que ce soit mesures d'atténuation, tout ça est validé au niveau du contrôle environnemental du Ministère?

2430

Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :

Oui, exactement. En ce qui concerne, exemple, l'empiètement au niveau des milieux humides, s'il y a une certaine restriction dans les zones, madame prenait l'exemple des plateformes d'éoliennes, à ce moment-là, le contrôle, lui, a la cartographie d'où va être implantée l'éolienne, donc la personne peut aller vérifier sur place pour voir où l'éolienne va être implantée et que ça respecte autant les conditions du décret que les lois et les règlements qui sont imposés.

2435

LA PRÉSIDENTE :

2440

Très bien, merci.
– Madame Houde, je suis avec vous. Est-ce que ça répond à votre première question?

Mme CYNTHIA HOUDE :

Bien, est-ce que je pourrais avoir certaines précisions sur, bien, qui assure la surveillance lors de la construction, et aussi, on parlait que la plateforme de béton, c'est une matière inerte, donc pas dangereuse. Mon questionnement était plus autour du fait que c'est... juste peut-être me rappeler la dimension, et lorsqu'il y a des pluies, ou, en fait, comment l'eau va circuler? Est-ce qu'il y a une étude, un peu, sur comment ça, ça peut avoir une influence?

2450

LA PRÉSIDENTE :

2455 Je n'ai pas compris votre dernier élément de question au niveau...

Mme CYNTHIA HOUDE :

2460 Oui. Bien, en fait, mon deuxième élément, c'est que la plateforme fait plusieurs mètres carrés, c'est assez grand comme plateforme, et lorsqu'il y a des fortes pluies, je me questionne, à savoir, cette eau-là qui, normalement, doit aller dans le sol, ne peut y aller à cause qu'il y a du béton; donc, comment ça va impacter le milieu environnant, qui, dans ce cas-là, est un milieu humide qui est sensible?

2465 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, c'est plus clair.

– Madame Tremblay, donc il y a quand même plusieurs éléments. Peut-être commencer par la surveillance : qui est en charge de la surveillance?

2470

Mme MARYSE TREMBLAY :

Oui, alors concernant la surveillance environnementale, je vais demander à monsieur Bérubé de compléter cette réponse-là. Il va pouvoir vous donner un peu plus de détails.

2475

M. JOËL BÉRUBÉ :

2480 Madame la Présidente, la surveillance environnementale va être assurée par une firme de consultants avec des ressources qui sont aptes et qui ont les formations pour effectuer les travaux sur le terrain, les travaux de surveillance environnementale. Ils sont au fait des engagements environnementaux, des documents, des autorisations qui auront été délivrées par les différents ministères.

2485 Concernant la protection des milieux humides adjacents aux aires de travail, il y aura délimitation de ces milieux humides là, donc pour les identifier visuellement sur le terrain. Il y aura aussi stabilisation des talus en proximité de ces milieux-là pour éviter qu'il y ait de l'apport de sédiments dans les milieux.

2490 Aussi, question de bétonnage, on s'assure qu'il n'y ait pas d'eau de lavage de béton qui s'en aille vers le milieu environnant, donc que toutes les activités soient réalisées à l'intérieur du site de la fondation.

2495 En ce qui concerne les dimensions de l'aire de la fondation elle-même, les dimensions exactes vont être déterminées par des études d'ingénierie qui sont en cours actuellement. Les détails vont être présentés dans le contexte des demandes d'autorisation. Dans l'étude d'impact, on avait évalué une quantité de béton maximale pour les fondations, donc on était à 1 000 mètres cubes de béton par fondation, mais ça sera légèrement moins selon les évaluations préliminaires actuelles. Le tout sera présenté dans les demandes d'autorisation.

2500 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci.

2505 – Du côté de madame Lavoie, au niveau du ministère responsable de l'Environnement, est-ce que les mesures d'atténuation qui sont prévues pour mes milieux humides, telles que présentées par l'initiateur, est-ce que c'est des mesures d'atténuation typiques ou standard pour ce type de projet là?

Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :

2510 Oui, effectivement. C'est des mesures standards en termes de protection de milieux humides.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, merci.

2515 – Donc, je vais retourner auprès de madame Houde.

Mme CYNTHIA HOUDE :

2520 Bien, je trouve que par rapport à qui va s'occuper de la surveillance, je ne sais pas si c'est parce que ce n'est pas encore déterminé ou c'est confidentiel, mais c'est une firme consultante, ça ne répond pas vraiment à ma question.

LA PRÉSIDENTE :

2525 Est-ce qu'on a un élément de précision supplémentaire du côté de madame Tremblay à ajouter? Est-ce que vous connaissez déjà par la firme de consultants? Non?

– Donc, on comprend que ce n'est pas une information qui est connue à ce stade-ci, puis on comprend également qu'il va y avoir de la surveillance de prévue du niveau de l'initiateur, mais il va y avoir également de la surveillance qui va être prévue au niveau du ministère responsable de l'Environnement. Ça fait que ces informations-là vont être précisées au fil de l'évolution du projet.

2530

Mme CYNTHIA HOUDE :

Parfait, merci.

2535

LA PRÉSIDENTE :

Donc, je vous remercie pour vos questions. Bonne fin de soirée.

Mme CYNTHIA HOUDE :

2540

Bien, j'avais ma deuxième question.

LA PRÉSIDENTE :

2545

Oui, allez-y.

Mme CYNTHIA HOUDE :

2550 Ma deuxième question, c'est par rapport, bon, hier, dans la présentation, c'était dit que le parc éolien, l'énergie produite allait desservir, était, en fait, à usage résidentiel. Pour moi, ça, ce n'est vraiment pas clair comment on peut s'assurer que l'énergie produite par ce parc-là va être à usage seulement résidentiel, surtout qu'on sait qu'il y a plusieurs industries qui veulent s'établir et qui recherchent de l'énergie verte.

2555

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, merci. On va adresser la question à madame Marchand, d'Hydro-Québec.

2560 – Puisque l'électricité sera acheminée ou vendue à Hydro-Québec, comment cette électricité va être répartie aux différents utilisateurs? Si vous pouvez nous éclairer à ce sujet-là.

Mme STÉPHANIE NORMAND :

2565 Oui, merci. Mais écoutez, je crois qu'hier, dans le fond, c'est au niveau de l'initiateur qui mentionnait que cette énergie-là serait consommée dans la région. Je ne pense pas, en tout cas, qu'on a précisé à quelle catégorie de clients.

2570 En fait, ce que je veux dire, c'est que ce contrat-là, c'est un contrat, donc, pour approvisionner les besoins du Québec. C'est certain qu'évidemment, on ne peut pas dire que cette énergie-là ne va servir qu'aux résidences de cette région-là.

2575 Par contre, évidemment, de la façon dont est fait notre réseau, on peut penser que l'énergie qui est produite dans les régions est consommée dans ces régions-là, mais c'est de l'énergie qui passe sur le réseau d'Hydro-Québec pour desservir les besoins globaux du Québec.

LA PRÉSIDENTE :

Peut-être nous préciser, pour éclairer davantage madame Houde, là on comprend que votre réseau, est un réseau intégré.

2580 **Mme STÉPHANIE NORMAND :**

Exact.

LA PRÉSIDENTE :

2585

Parce que les électrons qui vont être acheminés dans le réseau sont répartis, mais comment qu'on peut avoir une certitude ça vient d'où, de quel endroit?

Mme STÉPHANIE NORMAND :

2590

Non, effectivement. Les électrons ne sont pas définis ni numérotés, si on peut dire, donc c'est vraiment, ça répond à l'ensemble des besoins de la clientèle du Québec.

LA PRÉSIDENTE :

2595

Merci, madame Normand.

Mme STÉPHANIE NORMAND :

2600

Merci.

LA COMMISSAIRE :

2605

Madame Normand, l'appel d'offres est différent... (coupure sonore) qu'Hydro-Québec émet, est-ce que c'est essentiellement pour satisfaire les besoins en énergie résidentielle ou c'est également pour l'industrie?

Mme STÉPHANIE NORMAND :

2610

C'est pour tous les besoins du Québec. En fait, quand on ne se présente à la Régie de l'Énergie avec nos besoins, donc dans le cadre de notre Plan d'approvisionnement, on détaille, donc, toutes

2615 les prévisions sur les 10 prochaines années. Ces prévisions-là sont, à ce moment-là, définies sur quelle cliente, et puis bon, on voit vraiment les besoins de chacune des clientèles, mais quand on va chercher l'énergie, c'est pour globalement les besoins complets qui auront été déterminés dans le Plan d'approvisionnement.

LA COMMISSAIRE :

2620 Merci beaucoup.

Mme STÉPHANIE NORMAND :

Merci.

2625 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, madame Normand.
– Madame Houde.

2630 **Mme CYNTHIA HOUDE:**

Oui, bien, en fait, je voulais peut-être apporter un complément par rapport au fait de si le projet est présenté en disant que c'est pour des besoins résidentiels; à ce moment-là, c'est une fausse information. Ça serait important de présenter ça différemment.

2635 **LA PRÉSIDENTE :**

2640 Donc, vous avez eu la réponse d'Hydro-Québec, le complément d'information. Si vous avez d'autres préoccupations par rapport à cet aspect-là du projet, je vous invite à nous en faire part dans la deuxième partie d'audience publique, puis d'acheminer votre point de vue ou nous faire part de votre point de vue à ce moment-là.

Mme MARYSE TREMBLAY :

2645

En fait, madame la Présidente, si vous permettez. Je pense qu'il y a peut-être eu une petite confusion, parce que ce que j'ai mentionné dans la présentation, c'est que le contrat, l'appel d'offres était destiné au marché domestique. « Domestique », puis là, madame Normand pourra corroborer, mais « domestique », dans le langage d'Hydro-Québec, ça veut dire les besoins d'Hydro-Québec pour le marché du Québec, contrairement à des besoins ou un contrat qui est destiné à l'exportation.

2650

Donc, c'est peut-être ça, donc on ne décide où l'électricité ira, dans une industrie ou une maison, mais c'est bien sur le marché domestique d'Hydro-Québec.

2655

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Merci pour le complément d'information.
– Merci, madame Houde.

2660

Mme CYNTHIA HOUDE :

Oui, merci beaucoup.

2665

LA PRÉSIDENTE :

Bonne fin de soirée.

Mme CYNTHIA HOUDE :

2670

Vous aussi.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

2675

Mme SARAH TAVERNIER

2680 **LA PRÉSIDENTE :**

On va aller avec madame Tavernier, qui est également au téléphone.
– Bonsoir, madame Tavernier. Donc, je vous invite à poser votre première question.

2685 **Mme SARAH TAVERNIER :**

Oui. Alors, ici Sarah Tavernier. J'étais également présente hier, puis j'avais des petits besoins de précisions aussi par rapport à des questionnements.

2690 J'espère que le sujet n'a pas été déjà abordé, puisque j'ai manqué le début de la séance. Alors, première question : dans un article, en fait, qui a été paru dans le journal régional il y a environ un an, en fait, on annonçait qu'il y aurait la possibilité que les éoliennes passent peut-être, bien, les matériaux d'éoliennes passent par le port industriel du Gros-Cacouna. Donc, c'était comme des ambitions d'agrandissement, et caetera, et en fait, ça va, du coup, dans le but d'augmenter
2695 l'achalandage du port, et caetera.

Du coup, je me demandais si cela concernait, notamment, les éoliennes pour le projet PPAW, et si, du coup, est-ce qu'il y a eu, en fait, un impact concernant, notamment, le béluga du Saint-Laurent, qui est dans cette zone du territoire, et plus largement aussi, je pensais aussi aux routes extérieures,
2700 parce qu'on parle beaucoup des infrastructures pour arriver au parc, mais aussi à tout ce qui est routes, notamment sur la municipalité de Saint-Antonin, vu que c'est là aussi que vont arriver les matériaux et qu'il risque d'y avoir des dégradations. C'est un peu des questions, finalement, en une.

2705

LA PRÉSIDENTE :

2710 Effectivement, madame Tavernier, on a abordé brièvement certaines de vos préoccupations que vous soulevez. Mais ce n'est pas un problème, on va retourner chercher l'information pour que vous puissiez avoir les réponses.

– Donc, madame Tremblay.

2715 **Mme MARYSE TREMBLAY :**

Absolument. Donc, on a présenté un peu plus tôt ce soir le plan de transport, qui est actuellement en analyse au ministère des Transports, donc ce n'est pas une solution finale, mais bien un plan en élaboration qui est sujet aux autorisations du ministère des Transports.

2720 – On peut afficher notre carte des transports à nouveau, s'il vous plaît?

2725 Donc, pour le bénéfice de madame Tavernier, il y a des composantes, effectivement, qui vont arriver au port de Gros-Cacouna, les pales et d'autres composantes. Pour ce qui est des pales, on doit leur faire prendre l'autoroute 20 en direction ouest et puis un demi-tour à la sortie 488 de Saint-Alexandre-de-Kamouraska pour revenir vers le territoire du projet par l'autoroute 85.

2730 Les autres composantes auront un accès, disons, sans avoir à faire de détour, comme c'est le cas pour les pales, donc plus directement vers le site. Et les tours, elles, seront construites à l'usine de Marmen de Matane, donc vont utiliser la 132 et la 20 jusqu'au site du projet.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, madame Tremblay.

2735 – Donc, madame Tavernier, on a aussi l'information de monsieur Roy, du ministère des Transports, qui, justement, nous partageait que le plan proposé pour l'acheminement des différentes composantes était en analyse au sein du ministère des Transports, puis que le tout sera analysé dans les prochaines étapes du projet.

2740 **Mme SARAH TAVERNIER :**

Si je comprends bien, c'est-à-dire quand on parle d'analyse, c'est aussi concernant l'impact environnemental, du coup, que c'est confirmé dans le port de Cacouna au niveau des bélugas?

2745 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vais demander la précision à madame Tremblay.

– Jusqu'où vous allez dans l'analyse des impacts de votre projet? Est-ce que vous considérez, justement, l'acheminement des différentes composantes et des impacts que ça peut avoir sur le milieu, dont précisément l'exemple que madame Tavernier nous partage par rapport aux bélugas au port de Gros-Cacouna?

2750

Mme MARYSE TREMBLAY :

Alors, de notre côté, l'étude d'impact, on analyse les impacts à partir de la réception des composantes au port de Gros-Cacouna. Pour le reste, en fait, l'industrie maritime, elle a ses propres règles, justement, de protection des espèces. Donc, les navires qui naviguent ici, dans nos eaux, doivent respecter ces règles-là.

2755

2760 **LA COMMISSAIRE :**

Madame Lavoie, dans le cadre de la recevabilité, est-ce que Transport Canada a été approché pour évaluer, justement, le transport des matières premières?

2765 **Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :**

Pour l'instant, on n'a toujours pas reçu le plan de transport, mais soyez assurée que ça va être déposé en acceptabilité, puis on va pouvoir les consulter par rapport à ça.

2770

LA COMMISSAIRE :

Très bien, merci.

2775

LA PRÉSIDENTE :

Donc, madame Tavernier, votre deuxième question.

2780

Mme SARAH TAVERNIER :

Oui, très bien. Alors, ma deuxième question, ça arrive tout de suite. Donc, en fait, c'est un peu en lien avec ce que j'ai entendu tout à l'heure concernant les oiseaux.

2785

Donc, moi, à la lecture du rapport, j'ai remarqué qu'il y avait plusieurs articles de loi qui avaient été nommés pour l'élaboration de ces rapports, et je ne retrouvais pas, plus particulièrement, celui sur les oiseaux migrateurs et sur l'endommagement, en fait, l'endommagement, la destruction, enlever et déranger tout ce qui est nids d'oiseaux migrateurs lorsqu'il y a un œuf viable ou un oiseau vivant, et que parmi cette loi, on a 18 espèces d'oiseaux migrateurs qui sont concernés, où, en fait, il faut notamment attester que le nid est inoccupé depuis 24 mois, si je ne me trompe pas, pour le grand héron, et 36 mois pour le grand pic. Ce sont deux espèces qui sont présentes sur le territoire.

2790

Du coup, je me demandais si, vraiment, il y avait eu un inventaire poussé au niveau des nids de ces oiseaux-là, et s'il y a des avis, en fait, d'inoccupation qui avaient bien été envoyés comme l'exige la loi à Environnement et Changement climatique Canada.

2795

Et qu'en est-il aussi de tout ce qui est autres oiseaux migrateurs? Est-ce que le projet va s'arrêter, en fait, pendant la période de nidification entre avril, début avril et début août?

2800

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. On va aller du côté de madame Tremblay pour nous rappeler, en fait, les efforts d'inventaires qui ont eu lieu pour les oiseaux migrateurs. Peut-être aussi nous rappeler les différentes

2805 mesures d'atténuation qui sont prévues à être appliquées. Puis peut-être vous préciser aussi, madame Tavernier, qu'on avait prévu possiblement envoyer des questions à Environnement Canada et Changement climatique, donc on pourra aller creuser vos questions par écrit auprès de ce ministère, mais là, pour l'instant on va y aller avec madame Tremblay et peut-être madame Bourget, aussi, qui est avec nous ce soir.

2810 **Mme MARYSE TREMBLAY :**

Oui, avec plaisir. Donc, du côté des oiseaux il y a eu 360 heures d'inventaires et on a recensé 123 espèces. Il n'y a pas de couloir migratoire dans la zone de projet qui a été observée lors des inventaires.

2815 Du côté des mesures, évidemment, on ne fait pas de travaux de déboisement dans la période de nidification des oiseaux, qui s'étend du 15 avril au 31 août. On va respecter le *Règlement sur les oiseaux migrants*, donc, également, qui fait partie des mesures dans d'atténuation.

2820 Et pour le reste, sur les questions un petit peu plus spécifiques, je vais demander à madame Lepercq de prendre le relais.

Mme VÉRONIQUE LEPERCQ :

2825 Oui, madame la Présidente, donc c'est ça, effectivement, il y a des inventaires spécifiques aux oiseaux migrants qui ont été réalisés. Donc, les inventaires ont couvert, donc, la migration printanière, également la nidification, évidemment, et la migration automnale.

2830 Au niveau des taux de passage qui ont été observés, on est dans des taux de passage qui sont bien plus faibles que ceux observés aux observatoires d'oiseaux de Rimouski et de Tadoussac, donc qui sont les comparatifs standards.

2835 Donc, comme l'a dit madame Tremblay, dans les mesures qui ont été appliquées, c'est éviter de planifier le déboisement pendant la période de nidification entre le 15 avril et le 31 août, et concernant le grand pic, qui a été cité dans la question, il y a des recherches de cavités qui ont été

effectuées. Le rapport vous a été déposé aujourd'hui, donc avec l'intégralité des résultats. Donc, les inventaires ont été réalisés dans l'ensemble des habitats potentiels du grand pic localisés dans les emprises du projet. Et ce sont, au final, 10 cavités de nidification de grands pics, localisées à proximité ou dans l'emprise du projet, qui ont été identifiées.

2840

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. En complément, vous avez mentionné dans l'étude d'impact que vous alliez, comme vous venez de le mentionner, respecter la période de nidification, donc éviter de faire du déboisement pendant la période de nidification. Mais c'était quand même écrit qu'advenant l'impossibilité de la respecter, il y aurait des mesures d'atténuation supplémentaires qui seraient appliquées; quelles seraient-elles?

2845

Mme VÉRONIQUE LEPERCQ :

Oui, c'est ça. Advenant le fait que l'initiateur fasse du déboisement en période de nidification, il s'est engagé à ce que ce soit sur des faibles superficies à déboiser, donc par exemple, en bordure de chemins. Et dans ce cas-ci, il y aura une recherche de nids, donc dans les emprises à déboiser, qui sera effectuée par des ornithologues expérimentés.

2850

Dans le cas où un nid sera trouvé, il y a une zone de protection qui sera établie autour de ce nid, donc celle-ci sera définie en fonction de la distance de vigilance de l'espèce, donc adaptée à l'espèce découverte. Et toute activité perturbatrice dans cette zone de protection sera arrêtée jusqu'à la fin de la période de nidification.

2855

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, merci.

– Peut-être juste valider avec madame Bourget qui doit être encore pas très loin. Bonsoir, madame Bourget.

2860

2865

Mme GENEVIÈVE BOURGET :

2870 Bonsoir. Je suis toujours là. Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2875 Alors, merci d'être avec nous. Peut-être juste nous mentionner si les mesures mentionnées d'atténuation, s'il y a non-respect de la période de déboisement pendant la nidification, est-ce que c'est des mesures standards pour vous, au Ministère? Est-ce que ça correspond à ce qui est acceptable comme façon de faire?

Mme GENEVIÈVE BOURGET :

2880 Oui, c'est des mesures standards, sauf qu'on leur mentionne tout de même qu'il y a certaines espèces qui peuvent nicher plus tôt, d'autres nicher plus tard, donc les dates, ce n'est pas toujours fixe. Ça fait que s'ils découvrent un nid qui est utilisé, bien, qui est encore utilisé, en fait, il faut qu'ils attendent la fin de la période de nidification avant de faire les travaux.

2885 Et puis selon l'article 26 de notre loi, la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, en fait, les nids permanents, ils doivent être conservés, que ce soit un nid de martinet ramoneur, ils vont faire des inventaires de cavités pour ces nids-là, mais également pour des nids d'oiseaux de proie. S'il y a des nids d'oiseaux de proie dans l'emprise où il doit y avoir du déboisement, en fait, ces nids-là sont protégés.

2890 Donc, oui, ça fait pas mal le tour.

LA PRÉSIDENTE :

2895 Très bien, merci beaucoup.

– Madame Tavernier, est-ce que ça répondait à votre question concernant les oiseaux migrateurs?

2900 **Mme SARAH TAVERNIER :**

Oui très bien, c'est tout clair pour moi, vraiment intéressant. Merci, madame la Présidente.

2905 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup. Bonne fin de soirée.

Mme SARAH TAVERNIER :

2910 Merci. Vous aussi.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, ceci clôt officiellement la première partie de l'audience publique.

2915

La commission constate que des informations complémentaires sont attendues pour répondre à des questions. Elle compte les recevoir au plus tard dans les prochaines 48 heures.

2920

Les questions et réponses, ainsi que les nouveaux documents obtenus seront rendus publics. Ils deviendront accessibles au bureau et sur le site Web du BAPE, où est rassemblée toute la documentation relative au projet. Pour les personnes qui n'auraient pas de connexion internet, il est également possible de consulter l'ensemble de la documentation dans les centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'accueil.

2925

Je vous rappelle que si vous désirez présenter un mémoire ou exprimer verbalement votre opinion en séance, vous avez jusqu'au 8 juillet à midi pour vous inscrire en remplissant le formulaire Je parle à la commission. Pour ce faire, il suffit d'accéder à la page du dossier dans le site Web du BAPE. Au besoin, n'hésitez pas à demander de l'aide à madame Annie St-Gelais, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou à Alexandre Tanguay, conseiller en communication, situés à l'accueil.

2930

2935 En deuxième partie de l'audience, l'initiateur et les personnes-ressources qui souhaitent être présents seront les bienvenus. Toutefois, ils ne seront plus appelés à intervenir devant la commission.

2940 La deuxième partie est exclusivement consacrée à l'expression des opinions sur le projet et ses répercussions. Une durée maximale de 15 minutes est accordée pour chaque présentation. Ma collègue, madame St-Michel, et moi, pourrons échanger avec vous pour préciser et éclaircir certains points de votre opinion. Les mémoires demeurent confidentiels jusqu'au moment de leur présentation devant la commission.

2945 Je souhaite insister ici sur le fait que les rapports du BAPE sont fondés notamment sur les opinions émises par les citoyens et les citoyennes. Donc, partager votre point de vue peut donc faire évoluer le regard général de la commission d'enquête sur le projet et ses enjeux.

Comment exprimer votre opinion? Il existe quatre façons d'exprimer votre opinion :

- 2950
- transmettre un commentaire de moins de 1 000 caractères sans le présenter en séance;
 - transmettre une image commentée sans la présenter en séance;
 - transmettre un mémoire et le présenter en séance;
 - transmettre un mémoire sans le présenter en séance;
 - exprimer verbalement votre opinion en séance publique sans déposer un mémoire.

2955 Les organismes sont invités à déposer un mémoire afin de documenter leur position au bénéfice des travaux de la commission. Si l'organisme choisit de le présenter en séance publique, il désigne alors la personne autorisée à le présenter en indiquant la fonction qu'elle occupe.

2960 Pour vous aider à préparer votre présentation, vous pouvez consulter la page Participer de notre site Web. On y décrit notamment les modalités de participation.

Vous avez jusqu'au 18 juillet à midi pour déposer vos mémoires, de manière que nous puissions en faire une lecture attentive avant les séances. Pour ce faire, il faut remplir le formulaire Je transmets un mémoire dans le site Web du BAPE.

2965 Aussi, pour ceux et celles qui auraient un bref commentaire à formuler ou qui souhaiteraient transmettre une image, il faut le faire avant le 18 juillet à midi en remplissant le formulaire approprié dans le site Web du BAPE.

2970 Je tiens encore une fois à rappeler que le BAPE s'est donné une déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. Donc, je vous remercie à l'avance de bien vouloir le remplir ce formulaire et à le remettre au personnel à l'accueil de la salle.

2975 Pour terminer, je remercie la porte-parole de l'initiateur, Maryse Tremblay, et son équipe, de même que les personnes-ressources pour toute l'information fournie au cours de cette première partie de l'audience publique.

2980 Un grand merci également à toutes les personnes qui ont posé des questions; ça nous a permis d'approfondir différentes facettes du projet.

Enfin, je remercie les gens à la technique, les sténographes, de même que l'équipe de la commission d'enquête, le personnel du BAPE impliqué, ainsi que ma collègue, madame Linda St-Michel.

2985 Au plaisir de vous revoir le 23 juillet prochain. Merci à tous et bonne fin de soirée.

LA COMMISSAIRE :

Merci, bonsoir.

2990

2995

Je soussignée, MARIE-CLAIRE PINET, sténographe officielle, certifie sous mon serment professionnel que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription des fichiers numériques enregistrés hors de mon contrôle et qu'elle est au meilleur de la qualité du procédé d'enregistrement alors utilisé.

ET J'AI SIGNÉ :

3000



Marie-Claire Pinet, s.o.